

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE... Dix mois... L'abonnement est en argent...

LA JUSTICE

DIEU ET MON DROIT

TARIF DES ANNONCES

Première insertion... Autres insertions... Les annonces suivantes seront insérées...

BELLEAU & CIE, Administrateurs.

BUREAUX - 111, Cote Lamontagne, Basse-Ville, Quebec.

Ernest Chouinard, Redacteur

FEUILLETON DE LA SEMAINE

L'IDEE - DE - JEAN TETEROL

Par VICTOR CHERBULIEZ

Je voudrais avoir un petit jardin, oh ! pas si grand que celui-ci, un carré de légumes avec des tournesols aux deux bouts, j'ai toujours aimé les tournesols...

Et, en disant ces mots, M. Teterol cherchait à se faire petit, tout petit, comme pour entrer dans une cabane à lapins...

Quiconque désire peu est sûr de trouver ce qu'il cherche, lui répondit le curé. Au surplus, en revenant au pays, vous avez débuté pour y faire une bonne œuvre, cela vous portera bonheur, mon cher Teterol.

Il faut toujours payer ses dettes, me voilà quitte, répliqua M. Teterol en se redressant et reprenant ses dimensions ordinaires.

A son tour, il interrogea le curé, se fit raconter ce qui s'était passé à Saligneux pendant sa longue absence. Selon son habitude, il réserva pour la fin la question qui lui tenait le plus au cœur et par laquelle il aurait voulu commencer.

Il vida son verre et dit : Et le baron Adhémar, comment se porte-t-il ?

Le baron Adhémar ? vous ne savez donc pas qu'il est mort le 9 juillet 1855 ? répondit le curé, fort étonné qu'un homme intelligent pût ignorer un événement de cette conséquence.

La figure de M. Teterol s'assombrit et s'allongea ; il lui sembla qu'il avait manqué son affaire.

C'est un fait exprès, c'est un parti pris, tout le monde meurt, murmura-t-il. Et qui possède aujourd'hui Saligneux ?

Qui donc ? son fils ! Ce petit Patrice, ce blondin, ce gamin qui portait toujours des cravates bleu de ciel ?

Ce gamin, repartit le curé en souriant, est un homme de quarante-six ans ; il est veuf et il a pour fille une jolie demoiselle qui fait son éducation dans un des couvents de Paris.

Quelle fureur de changement ! s'écria M. Teterol tout entier à son idée. Ce baron Patrice de Saligneux a-t-il le même caractère que son père ?

Il y a bien de la différence. L'un ne se plaisait qu'à Saligneux, et il y vivait toujours ; l'autre s'y ennuie et n'y vient qu'en passant, par occasion, pour causer avec son intendan, pour ouvrir et fermer la chasse.

Et le reste du temps où est-il ?

À Paris, aux eaux, en Italie. Il court le monde, il a le pied léger.

À sa manière son père l'avait aussi, grogna M. Teterol en se frottant machinalement les reins. Il se rappelait qu'il s'y était passé quelque chose.

Non, il ne faut pas dire tel père, tel fils, reprit l'abbé Miraud. On a vu quelquefois le baron Adhémar ôter son habit et s'armer d'un râteau pour aider à rentrer ses foins, quand le temps menaçait. C'était un homme laborieux, diligent, économe, ayant l'œil à tout, exact, précis dans tous ses mouvements.

Très précis, interrompit M. Teterol.

Quel chagrin il a dû avoir dans l'autre monde, s'il a appris que peu de temps après sa mort la moitié de ses terres se trouvait grevée d'hypothèques et que l'autre moitié vendue.

L'œil de M. Teterol s'alluma. Le baron Patrice a vendu la moitié de Saligneux ! Quel crime ! un si beau domaine. Qui ont été les acquéreurs ?

Un riche Lyonnais, qui vient passer ici les été avec sa famille, un gros meunier de Pont-d'Ain, qui a établi des moulins au bord de la Limourde. Le reste a été vendu par parcelles, pièce par pièce. Mais ce que c'est, mon cher Teterol. Nos paysans prétendent qu'il est dangereux d'acheter de la terre qui a appartenu au baron Adhémar, cette terre qu'il aimait tant. C'est un outrage qu'on lui fait, et tout mort qu'il est, il s'en venge. En vérité, c'est comme un sort. Le Lyonnais s'est dégoûté de sa maison, parce qu'il a vu le malheur d'y perdre une de ses filles l'an dernier, et on assure que le meunier ne fait pas ses affaires.

M. Teterol ne répondit pas ; il

était plongé dans une profonde rêverie.

"A quoi pensez-vous ?" lui demanda l'abbé Miraud.

Il eut l'air de se réveiller. "Je pense, monsieur le curé, répondit-il, que le baron Patrice de Saligneux a vendu de la terre parce qu'il avait des dettes, et je pense aussi qu'il avait des dettes parce qu'il est homme de plaisir.

C'est à peu près cela, répondit mélancoliquement l'abbé. On fait des folies, on tombe sous la griffe des usuriers, et en fin de compte on vend une vigne, puis un pré, puis un champ, les Lyonnais et les meuniers en profitent, tout s'en va, et les morts ne sont pas contents.

Ah ! permettez, mon cher Teterol, le Ciel soit loué, les choses n'en sont pas encore où vous dites. Le baron Patrice a écorné son héritage, mais les restes on sont bons. Il a toujours son château, son parc, ses plus beaux champs, la meilleure partie de ses bois. Vendre un château que de père en fils les Saligneux possèdent depuis des siècles, quelle honte ce serait pour lui et quel chagrin pour nous ! Il n'en ferait rien, je le connais. L'âge aidant, il commence à se calmer. Après tout, c'est un brave homme ! Il s'est battu contre les Prussiens ; il commandait un bataillon de mobiles, et à l'affaire de Montbéliard il a eu deux chevaux tués sous lui. Avec cela, il est doux, humain poli, tout le monde l'aime.

Et il ajouta : "Bavons à la santé du baron Patrice de Saligneux. Que Dieu le bénisse, lui, son château et sa charmante demoiselle !

Sans oublier ses petites dames, répliqua en ricanant M. Teterol. Il est excellent, votre vin d'Arbois ; je ne ferais une conscience de m'en servir pour porter la santé d'un fou.

J'aime les sages, dit le bon curé ; mais il faut qu'ils soient indulgents, et il faut aussi qu'ils croient en Dieu.

On croit ce qu'on peut, riposta brusquement M. Teterol.

Puis allongeant son bras par-dessus la table, il prit et serra la main de l'abbé Miraud avec une grâce bourrue qui lui était propre, car tout le monde a sa grâce, les Teterol comme les éléphants.

Que se dit-on, monsieur le curé ? Quand j'aurai mon jardin, mes tournesols, ma petite cabane, je ferai mes réflexions, et peut-être la foi me viendra. D'ailleurs, votre bon Dieu doit m'aimer, il a toujours eu du goût pour les ermites.

M. Teterol quitta le curé de Saligneux pour aller faire un tour de promenade. Il s'y fit quelque temps la grande route, puis il prit un sentier dont jadis il avait entendu souvent les cailloux claquer sous ses sabots. A le voir marcher lentement, d'un pas irresolu, on eût dit d'un flâneur que le hasard conduit ; mais, dans ses moindres actions, il ne laissait rien au hasard. Il atteinait bientôt le sommet d'une butte où il y avait eu jadis une forteresse et qui commandait tout le pays. Il s'assit sur une grosse pierre gisant parmi des tas de gravats, après avoir eu la précaution d'étendre sous lui son mouchoir à carreaux. Il avait le visage tourné vers un joli petit valon, communiquant au midi avec la plaine par une étroite ouverture, abrité par une colline contre les vents du nord. Un ruisseau assez large y promène une eau claire, dont le cour est interrompu par deux petites chutes après lesquelles il prend son allure nonchalante, comme ces paresseux qui une alerte réveille en sursaut et qui se rendorment avant même d'être rassurés ; il y a des vies heureuses où les accidents ne tirent pas à conséquence.

Au pied de la colline est un château, plutôt petit que grand, bien campé, élégant et fier. L'architecte qui l'a construit dans les dernières années du xve siècle s'est livré à la fantaisie ; il a mêlé le gothique à la renaissance qui commençait. La façade, haute d'un étage, percée de larges fenêtres à croix de pierre, se termine d'un côté par une grosse tour ronde à mâchicoulis, de l'autre par un pavillon carré qui surmonte une jolie lanterne, délicatement ouvragée. Les toits pointus sont décorés de fleurons ; les pigeons aigus des lucarnes sont couronnés par des pinacles du goût le plus pittoresque. Sur le devant règne une terrasse bordée en marbre blanc et donnant accès par deux rampes à une vaste pelouse, ombragée ça et là de chênes séculaires. Derrière le castel s'étendent des bois qui grimpent jusqu'au sommet de la colline.

M. Teterol considérait attentivement ce château et toutes ses appartenances. Il passa en revue et compta les deux cents hectares ; il devina sans peine lesquelles étaient vendus, lesquelles étaient hypothéquées et que le ruisseau en formait la limite.

(A continuer)

POUR LES FETES !

NOUS AVONS REDUIT UN GRAND LOT

D'Indiennes, Etouffes à Robes et à Manteaux, Chales, Tapis de Pianos et tapis de Tables, Couvertes, Flanelles, Bas, etc, etc.

5000--VERGES D'INDIENNES--5000

DE 14c 15c ET 17c POUR 10c

Un grand choix de Mouchoirs de soie, Mouchoirs de fantaisie, Cravates, gants, Camisoles et Caleçons, Soies et Satins, Peluches et Velours etc, etc.

3 Tailleurs d'expérience exécutent toutes commandes avec promptitude

COTE & FAGUY

4, Rue Saint-Jean.

Buanderie Canadienne

(Ancienne manufacture de chemises de MM. Gingras & Frère) 58, Rue St-Eustache, 58

Le linge se fera à la semaine. Satisfaction garantie. Belanger & Grenier



CHEMIN DE FER Quebec Lac St-Jean

Le train part LUNDI, 6 JUIN 1887, les trains partent de la station du Pacifique, Québec, et y arriveront comme suit, excepté les dimanches :

ALLANT AU NORD 6.55 a. m. Train Mixte tous les jours pour St-Raymond, arrivant à 10.10 a. m., et continuant jusqu'à la Rivière-à-Pierre, le Mercredi et Vendredi arrivant à 11.50 a. m.

5.30 p. m. La malle quotidienne arrive à St-Raymond 7.15 et à la Rivière-à-Pierre à 8.15 p. m.

ALLANT AU SUD 6.00 a. m. La malle latente la Rivière-à-Pierre tous les jours (St-Raymond 7.00 a. m. pour Québec, arrivant à 8.45 a. m.)

2.15 p. m. Train Mixte de St-Raymond tous les jours (et de la Rivière-à-Pierre, le Mercredi et Vendredi à 12.20 p. m.) arrivant à Québec à 6.10 p. m.

Le train de la malle fait raccordement à St-Amé broise avec les omnibus allant au village Indien, Lorette, et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins, à la Rivière-à-Pierre, avec le chemin de colonisation pour Notre-Dame-des-Anges. Le fret pour les différents points des districts du Lac St-Jean et Saguenay sera enregistré à la Gare du Palais, jusqu'à 5 h. p. m. les Mardis et Jeudis.

Pour informations au sujet des prix pour les passagers et des taxes pour le fret s'adresser à ALEX. ANDRÉ HARDY, agent général pour les passagers et le fret, Québec

Billets de retour de fer à vapeur par R. M. Stocking, en face de l'hôtel St. Louis et par tous les sous-agents.

Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, émis les samedis valables jusqu'au mardi suivant. J. G. SCOTT, Sect. et Gérant

VICTOR PARENT VOITURIER

293, RUE ST-VALIER, ST-SAUVEUR

INFORME SES PRATIQUES ET LE PUBLIC EN général qu'il a constamment en main des voitures de tout genre, à vendre ou à louer.

De plus M. PARENT se charge d'emmagasiner les voitures durant les saisons d'hiver et d'été, à des PRIX TRES MODERES.

S'il y a des réparations à faire à ces voitures, leoyer d'icelles ne sera pas chargé.

HUILE NOIRE Pour peindre les couvertures, cette huile ne demande aucune préparation ; elle empêche la mousse de se former sur les lardoires et préserve le bois.

HUILE OLEINE Pour huiler les machines de tous genres, les outils, les machines à battre et les machines pour l'agriculture et autres.

Huile de Charbon du Canada Huile Kerosene des Etats-Unis

CHASSE ET PECHE

PROVINCE DE QUEBEC

Temps de Prohibition

CHASSE (27 Victoria, Ch. 25) (27 Victoria, Ch. 26)

1. Caribou et chevreuil, du 1er janvier au 1er octobre.

2. L'original (mâle et femelle) en tout temps ; jusqu'au 1er octobre 1890.

3. N. B. - Il est défendu de se servir de chiens, collets, trappes, etc., pour faire la chasse de l'original, du caribou ou du chevreuil. Personne (blanc ou sauvage) n'a le droit, durant une saison de chasse, de tuer qu'un seul animal de ces espèces, à l'exception de 4 chevreuils. Pour en tuer un plus grand nombre, il faut avoir préalablement obtenu un permis du Commissaire des Terres de la Couronne, à cet effet.

Après les dix premiers jours de prohibition, il est défendu aux compagnies de chemin de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou ou du chevreuil, sans autorisation du commissaire des Terres de la Couronne.

4. Castor, vison, loutre, martre, pekan, du 1er avril au 1er novembre.

5. Lièvre, du 1er février au 1er novembre.

6. Rat-musqué (les espèces de Maskinonge, Yamaska, Richelieu et Berthier) seulement, du 1er mai au 1er avril suivant.

7. Bécasses, bécassines, perdrix d'aucune espèce, du 1er février au 1er septembre.

8. Macreutes, sarcelles, canards sauvages, d'aucune espèce, excepté harle, (heute-ciel), liards, go. l. nés, du 15 avril au 1er septembre.

Et en aucun temps de l'année, entre une heure après le coucher et une heure avant le lever du soleil et aussi de se servir d'appâts, etc., durant ces heures prohibées.

9. N. B. - Néanmoins dans les parties de la province situées à l'est, au nord des comtés de Bellechasse et Montmorency, les habitants peuvent chasser en toute saison de l'année, mais pour leur nourriture seulement, etc., les oiseaux mentionnés au No 7.

10. Les oiseaux pêcheurs, telles que les hirondelles, le tréfil, les fauvettes, les moineaux, les pie-céleste, les gogins, les martinets, les gros-becs, Polonais-mouche, les coucoux, les hiboux, etc., excepté les nigelles, les faucons, les éperviers et autres oiseaux, de la famille des falconides, le pigeon-voyageur (tourter) le martin-pêcheur, le corbeau, la corneille, les jaegers (recollets), les pie-grèches, les geais, la pie, le merleau, les tourterelles, du 1er mars au 1er septembre.

11. D. D. - Les vols, ou nids d'oiseaux volages, en tout temps de l'année.

12. N. B. - Amendes variant de \$2 à \$100 pour chaque infraction, ou l'emprisonnement à défaut de paiement.

13. N. B. - La pêche à la ligne (à main et ligne) est autorisée dans les eaux des lacs et rivières sous le contrôle du Gouvernement de la province de Québec.

Toutes personnes n'ayant pas son domicile dans la province de Québec ou dans celle d'Ontario, ne peut, en aucun temps, faire la chasse en cette province, sans y être autorisée par un permis du Commissaire des Terres de la Couronne. Ce permis n'est pas transférable.

PECHE 1. Sturgeon (à la ligne), du 1er septembre au 1er mai.

2. Saumon (à la ligne, Riv. Ristigouche), du 15 août au 1er mai.

3. Truite tachetée (de ruisseau ou de rivière, etc.), du 1er octobre au 1er janvier.

4. Grande truite grise, beige ou ruisseau, du 15 octobre au 1er décembre.

5. Doré, du 15 avril au 15 mai.

6. Achigan et Maskinongé, du 15 avril au 15 juin.

7. Poisson blanc, du 10 novembre au 1er décembre.

Amendes variant de \$5 à \$20 pour chaque infraction, ou l'emprisonnement à défaut de paiement.

N. B. - La pêche à la ligne (à main et ligne) est autorisée dans les eaux des lacs et rivières sous le contrôle du Gouvernement de la province de Québec.

Toutes personnes, non domiciliées dans la province de Québec, ne peuvent, en aucun temps, faire la pêche dans les lacs ou les rivières de la Province qui ne sont pas sous bail. Ce permis est valable pour une saison de pêche et n'est pas transférable.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Québec, 20 mai 1887, E. E. TACHE, Assesseur-Commissaire des Terres de la Couronne.

MAGASIN DE 7c ET UNE PIASTRE

Le seul de ce genre à Québec

Departement des Dames

Boîtes à toilette et Boîtes à ongles, Vases et Sets de brocart, ornements de corail, etc. le plus beau à Québec, 24 dières, Albums, articles en plume et cartes de fêtes de Noël et du Nouvel an.

Departement des Messieurs

Pièces de tous genres, sacs à talon, portefeuilles et bagages, etc., cigares d'importation des meilleurs marques, cigares à portées \$30, 50 LE MILLE, Accordéons, Albums, Argenteries, bijouteries Montres en or et en argent, etc. etc.

Departement des Enfants

Poupées de cire, en pierre et en caoutchouc, voitures, set de vaisselle de et jouets de toutes sortes.

ALLEZ-Y TOUS Y FAIRE UNE VISITE

Grande Reduction pour le temps des Fetes

Magasin de 7c et une Piastre

242 et 246, RUE SAINT-JOSEPH.

GEORGE GAGNON, PROPRIETAIRE.

BAZAR GRATUIT

LES TROIS MAGASINS DE M. J. B. ROUSSEAU

Marchand de Thés et Cafés

240, Rue Saint-Joseph, 206, Rue Saint-Jean

- ET -

COTE DES MARCHANDS A LEVIS

sont avantageusement connus du public nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'en faire l'éloge. Nous nous contenterons donc d'attirer l'attention du public sur l'immense avantage qu'il y a d'acheter à ces établissements.

Outre le cadeau qu'une personne reçoit en achetant une certaine quantité de thé, elle peut quelquefois gagner un objet d'un grand prix, en ayant droit de prendre part à une RAFFLE après chaque achat quelque minime qu'il soit ; car M. ROUSSEAU fait tirer toutes les semaines par un notaire ou clientèle un article d'un prix assez élevé. Voici les articles qui ont été gagnés depuis quelque temps :

Mme Brousseau, rue Réal, un magnifique huilier en argent, Mlle Julien, rue St-Olivier, une boîte de thé de 5 livres, et Mme Trudel, de Lévis, un service à l'eau en cristal.

Pendant encore quelques semaines M. ROUSSEAU accordera à toutes les personnes qui achèteront à son magasin de la rue St-Joseph - il y aura aussi des prix et aux deux autres magasins - l'avantage de tirer aux dés pour les objets suivants : Une belle lampe à pendule, un huilier en argent, trois services à l'eau et un splendide service de chambre à coucher. Ce BAZAR GRATUIT restera ouvert jusqu'au Jour de l'An. Qu'on profite donc de cette rare occasion d'acheter du thé à bon marché et de gagner en même temps un article de fantaisie et d'utilité presque indispensable dont la valeur dépasse souvent le montant des dépenses. On donne d'une main pour recevoir de l'autre.

Grande Vente de Quincaillerie, ETC., ETC., ETC.

Fer en barre, fer à bouilloires, vitres à bouilloires, ferblanc en feuilles, tôles noires toutes grandeurs, cuivre en feuilles et en barres, quincaillerie en général, étoupe, goudron, peintures de toutes couleurs, vitres, clous, résine, huiles, ancras, chaînes et cordage, etc., etc., etc.

Nous appelons spécialement l'attention sur notre lot de 300 Lignes de fer en barres de toute dimension que nous vendons à prix réduits. Les personnes qui auraient besoin de Marchandises dans cette ligne feraient bien de venir examiner notre stock et de s'assurer de nos prix avant d'acheter ailleurs. Très certainement qu'elles trouveraient des bénéfices.

F. X. LETOURNEAU & Cie

177 RUE ST-PAUL,

En face de la cour à bois de Clint

9 décembre 1887. - 2 m - e j

SEMAIRES DES ANNONCES

Vente à l'encan... Grand-Vente de Quincaillerie... Magasin de 70 et une place-George Gagnon...

LA "JUSTICE"

QUEBEC, 9 DECEMBRE 1887

Quand l'iniquité aura couvert toute la terre, si la Justice a pu se cacher à l'ombre d'un brin d'herbe, c'est assez pour qu'elle grandisse et parfume les trois mondes.

L'IRLANDE ET LA PRISON

L'Irlande n'avait pas compté toutes ses épreuves : le gouvernement du marquis de Salisbury lui en réservait une dernière dans cette loi de coercition qui fonctionne à merveille, au gré des despotes du Toryisme.

Les emprisonnements pour cause politique, qui ont été faits dernièrement en Irlande, et surtout celui du Lord maire, Sullivan, opéré la semaine dernière, ont beaucoup ému l'opinion publique.

Is l'ont émue, parce qu'ils donnent crédit au système oppressif que l'on a prévu, dans les pouvoirs exceptionnels conférés naguère aux autorités judiciaires et gouvernementales.

Is l'ont émue au point de lui faire croire à la rumeur de cette razzia qui devrait se faire d'ici à Noël dans le monde politique d'Irlande.

Cette loi de coercition devait être l'arme de l'autorité abusive ; on l'a dit bien haut pour empêcher les gens du gouvernement, soucieux de la paix et de la justice, de la mettre en vigueur, et on ne laissera pas passer l'occasion de prouver qu'elle est bien ce qu'on en avait dit.

En effet, comme on devait s'y attendre, c'est un régime d'intimidation, d'autres disent de terreur, qui pèse aujourd'hui sur l'Irlande.

Chaque fois qu'on lui arrache un de ses défenseurs, un de ses fils dévoués à ses malheurs, pour le plonger dans les prisons, elle jette, comme si on ne l'avait pas avertie, un cri de douleur et d'étonnement qui répètent ses enfants exilés sur toutes les plages.

Elle n'a pas même la parole libre pour se plaindre ; et c'est pour des plaintes qu'elle a mérité ses derniers coups.

Au temps et au pays où nous vivons, nous ne savons ce dont il faut plus s'étonner, ou de la vieille société britannique restée en retard dans le dépeuplement qui s'est fait en ce siècle des institutions dangereuses et surannées, ou de la fortune des peuples nouveaux d'Amérique qui ne savent pas gémir sous le joug.

Il ne faut pas croire que les derniers emprisonnements opérés en Irlande, celui d'O'Brien et de Sullivan, pour ne citer que ceux-là, aient été encourus pour avoir imprudemment mis en agitation les mauvais instincts de la populace. Aux termes de la loi qui les punit, abuser de la parole ce n'est pas, comme cela se fait encore en France, lancer dans les masses populaires, en un quart d'heure, plus d'idées et d'appels subversifs qu'il n'en faudrait pour renverser la dynastie de Brunswick Hanovre et le trône impérial des Indes : c'est tenir le langage qu'ont tenu ici même, devant nous, M. O'Brien et le Dr Aubrey.

Ne nous étonnons pas si ce le Daily News de Londres lui-même dit que ces emprisonnements sont de vrais scandales nationaux.

CETTE TRIBUNE LIBRE

"C'est mon opinion et je la partage," disait M. Joseph Prudhomme ; et cette phrase seule aurait suffi pour immortaliser le type découvert par Henri Monnier.

Mais Henri Monnier, en le créant, était loin de se douter que la logique de l'immortel Joseph serait un jour enfoncée par celle d'un journaliste Canadien-français.

Ecoutez bien, petits et grands, c'est à la Presse de Montréal que cela se passe. Le nouveau directeur de ce journal, pour lui donner plus de vogue et plus d'indépendance, a créé, au milieu de ses colonnes, La Tribune Libre.

Qu'est-ce que la Tribune Libre ? Vous croyez que c'est une colonne réservée aux élocubrations des amis qui n'engageront pas la foi du journal ; vous croyez que c'est une tribune d'observation d'où l'opinion publique pourra consulter les chances et les forces des deux partis combattants ou signaler leurs faiblesses ; vous croyez enfin que cette Tribune Libre de la Presse est peut-être quelque chose comme la Colonne Libérale, qui apparut un jour au ciel de l'Événement pour guider les fils d'Israël... vers la mer rouge.

Eh bien ! voilà ce qui vous trompe. Lorsqu'un correspondant obligé s'en vient féliciter M. Nantel d'avoir enfin reconnu le grand besoin du moment, et d'avoir obtempéré au grand désir de l'esprit public ; quand il vient lui offrir ses sympathies et sa manière de voir les hommes et les choses ; quand il vient saluer avec plaisir la Tribune Libre, M. Nan-

tel se retranche, presque indigné, dans ses sentiments de directeur, il n'est pas lieu d'être libre, eux, — et il jette au bas de la lettre du correspondant une note de la rédaction, qui, à elle seule, vaut le décret organique du 17 février 1862, dont l'opinion libre du second empire français fut si cruellement épouventé.

NOTE DE LA RÉD.—Si notre correspondant était sous l'impression que nous admettrons comme justes toutes les opinions, il ferait erreur. Nous donnerons au public toute la latitude possible pour protéger ses droits et défendre ses intérêts ; nous permettrons, et c'est là notre ligne de conduite, de traiter les questions d'intérêt public avec impartialité, mais nous ne laisserons pas émettre dans le journal des principes que nous considérons comme dangereux ou des projets que nous croisons contraires aux intérêts du pays. Nous ne permettrons pas non plus d'attaquer les principes que nous défendons, parce que nous les croyons justes et d'intérêt public, et les personnalités n'auront jamais accès dans les colonnes du journal. Nous ferons tout en vue de l'intérêt général. Un journal impartial avait sa raison d'être. Nous en avons la preuve par le patronage que nous accordons si largement le public.

"Or ça, vous autres, les amis, je vous ouvre une colonne libre, vous savez ; mais il faut se comprendre, c'est-à-dire que je vous y laisse la liberté d'être de mon avis.

Je m'en vais considérer les principes, tous les principes, examiner les projets, et il ne faudra pas vous en vanter, du haut de la tribune libre, de ne pas trouver dangereux ce que j'aurai marqué dangereux, ni dire davantage ce que j'aurai écrit contraire aux intérêts du pays. Et si c'était, par exemple, pour attaquer les principes que je défends, dehors ! on n'entre pas.

Nous ferons tout en vue de l'intérêt général, en consultant toujours mes intérêts particuliers. La tribune libre, cessera moi. Je serai la norme du bien et du mal dans la tribune libre."

Et voilà ce qui a été inventé de plus Nantel depuis le jour où Henri Monnier a inventé ce qu'il y avait de plus Joseph Prudhomme.

RÉSUMÉ DES DÉPÊCHES

LA SITUATION EN FRANCE

Paris, 7.—Le président a requis M. Fallières de former un ministère. Il a refusé, alléguant défaut de santé et manque d'autorité. Le président a ensuite mandaté M. Goblet et l'a requis de former un cabinet.

M. Goblet a consenti à former un ministère. Le président Carnot a été installé au palais de l'Élysée.

L'ex-président Grévy est malade. Il ne reçoit pas de visiteurs. Ses mémoires sont écrits par son neveu.

Paris, 8.—On dit que M. Goblet, qui a entrepris la tâche de former un ministère, se propose de demander que le général Boulanger soit ministre de la guerre.

On dit que le cabinet se composera de la manière suivante :

- M. Goblet, président du conseil et ministre de l'intérieur ;
M. Ribot, ministre de la justice ;
M. Flourens, ministre des affaires étrangères ;
M. Rouvier, ministre de l'éducation ;
M. Lambert, ministre de l'agriculture ;
M. Memard Doreau, ministre des travaux publics ;
M. Clamague, ministre des finances ;
M. Siegrist, ministre du commerce ;
M. Bourgeois, ministre de la marine ;
Le général Trevier ou le général Thomassin, ministre de la guerre.

Plus tard—M. Goblet éprouve toujours de la difficulté à former son ministère et il n'est pas probable que la composition du cabinet soit annoncée avant samedi prochain.

M. Goblet est déconcerté par le refus de M. Ribot de rester dans un ministère dans lequel seront deux membres de l'extrême gauche.

Il y a eu une longue entrevue aujourd'hui entre le président, M. Goblet et M. Ribot, mais on est arrivé à aucune décision. Le président favorise M. Goblet.

M. Richard, président de l'union de la gauche, est en faveur de M. Ribot et ne veut pas entrer dans le ministère. M. Goblet en voyant cette conduite de M. Richard abandonnera peut-être la tâche de former un cabinet. Dans ce dernier cas, M. Rouvier serait appelé de nouveau comme chef d'un ministère modéré. On dit que les difficultés entre MM. Goblet et Ribot sont dues à d'autres causes qu'à l'entrée de l'élément radical dans le gouvernement. Ces difficultés sont entre autres des divergences de vues à propos de la taxe sur le revenu et le budget des cultes.

On dit que M. Clémenceau est fortement opposé au retour au pouvoir de M. Rouvier. On croit qu'il est probable que le président sera obligé de demander à M. Clémenceau de former un ministère.

AFFAIRES D'IRLANDE

Harrington condamné à un mois d'emprisonnement. — O'Brien au pain et à l'eau.

Dublin, 8. — Edward Harrington, M. P., irlandais, a été trouvé coupable d'avoir publié dans son journal des rapports d'assemblées prohibées de la ligue nationale ; il a été condamné à un mois d'emprisonnement, sans travaux forcés.

La cour a offert de mettre en liberté M. Harrington sur son propre cautionnement s'il voulait consentir à ne plus publier de comptes-rendus des assemblées de la ligue. M. Harrington a refusé de faire cette promesse et la cour de son côté n'a pas voulu soumettre la cause à un appel.

M. O'Brien a été soumis au pain et à l'eau depuis 48 heures parce qu'il a refusé de nettoyer sa cellule.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

Londres, 7.—D'après un état du bureau de commerce les importations ont diminué en novembre dernier de £200,000 et les exportations ont augmenté de £610,000.

L'Immaculée Conception.

Les cérémonies d'hier

La journée d'hier n'a pas fait exception à la règle ordinaire, la fête de l'Immaculée Conception a été célébrée avec tout l'éclat possible.

Cette fête si chère aux cœurs de tous les catholiques est toujours marquée par un redoublement de pitié de la part de la presque totalité des fidèles. Aussi mercredi les confessionnaux étaient entourés d'une grande foule de chrétiens désireux de s'approcher du sacrement de la pénitence afin d'être en mesure de commémorer à l'occasion d'une fête aussi solennelle.

Dès les premières messes les différentes églises de la ville étaient encombrées de personnes pieuses qui ont ensuite assisté à la grande messe et aux offices de l'après-midi.

A la Basilique

Son Eminence le cardinal a officié à la grande messe. Mgr Paquet remplissait les fonctions d'archiprêtre et MM. les abbés Filtault et Vaillancourt agissaient en qualité de diacre et sous diacre d'honneur.

Le chœur composé d'élèves du séminaire a chanté la messe royale.

A l'épître le chœur a chanté un Ave Verum adopté à un motif de Rossini, et à l'offertoire le quatuor vocal, qui se compose maintenant de MM. H. A. Bedard, P. Laurent, Alph. Vaillancourt et V. Dupuis, a très bien rendu le Mater Dei Gratia.

A la sortie le chœur a chanté un Laudate Dominum de Carboneau.

A St. Roch

Le service divin a été célébré par le révérend M. Brunet, assisté de MM. les abbés Michaud et Brousseau comme diacre et sous-diacre.

Le sermon a été prononcé par un enfant de la paroisse, le révérend M. Olivier Mathieu.

Le chœur sous la direction de M. Roy, organiste, a chanté la messe royale harmonisée. A l'offertoire, Mme Samson, Mlle Martin et M. Jos. Lamontagne, ont admirablement rendu l'Ave Maria de Owen.

A St-Jean-Baptiste

Messe chantée par le curé, le révérend M. Plamondon et le sermon a été prononcé par M. l'abbé Paquet.

La messe en musique de Ditch a été chantée, et les soli rendus par mesdames T. Dugal, et C. Delille et MM. Drolet et Fecteau.

A l'offertoire M. Fortunat Gauvain a chanté un cantique intitulé : L'Immaculée Conception.

En cette paroisse les musiciens s'étaient réservés pour l'exercice de l'Archiconfrérie ou ils ont chanté le Subtilite de Wilcock, solo par madame T. Dugal ; l'Alma de Webb, solo par mademoiselle M. Moisan, et le Tantum Ergo de Mercier, solo par M. F. Gauvain.

M. Ephrem Dugal remplissait les fonctions de maître de chapelle et M. Hebert tenait l'orgue.

A St-Sauveur

La messe a été chantée par le révérend père Pelletier, assisté des révérends pères Valiquette et Boissonault qui remplissaient les fonctions de diacre et sous diacre.

Le sermon a été prononcé par le révérend père Royer.

Le chœur de l'orgue a rendu la messe du second ton harmonisé et à l'offertoire les choristes ont chanté le O gloriosa.

Aux vêpres mademoiselle Belzemié Prunesau a chanté avec un goût parfait le solo du Memoriam de Lambillotte.

A Lourdes

Il y avait grande fête hier, chez les tertiaires de l'ordre de St-François, qui profitaient de la fête de l'Immaculée conception afin de faire leur part dans les démonstrations nombreuses qui auront lieu à l'occasion du jubilé de Sa Sainteté Léon XIII.

Afin de donner plus d'éclat à cette solennité les tertiaires avaient invité les Zouaves pontificaux qui demeurent à Québec à assister à la cérémonie d'hier. Bon nombre des anciens soldats du pape ont répondu à l'invitation et à sept heures, le drapeau de l'Union Allet en tête, un détachement de zouaves entrain dans la chapelle et prenait place près du balustrade.

Quoique personne ne fût admis à moins d'être porteur d'une carte d'invitation, la chapelle était littéralement bondée.

La cérémonie commença par une procession des affiliés qui défilèrent, au nombre de près de six cents, en chantant des psaumes. Vint ensuite le chant d'un cantique intitulé : A Léon XIII, solo par M. H. Plante.

Avant le salut, le révérend père Rotlot, de la Société de Jésus, a prononcé l'éloge de Sa Sainteté Léon XIII qui a accordé des faveurs et indulgences spéciales aux fidèles qui s'enrôlent sous la bannière des franciscains.

Monsieur Marois a officié au salut durant lequel une excellente musique a été faite. Les soli ont été rendus par Mmes T. Verret, M. le Dr Chs. Gingras et MM. L. Bélanger et A. Letourneau. M. T. Verret dirigeait le chœur et M. J. B. Lapointe, présidait à l'orgue.

Après le salut, Mgr Marois a entonné le Te Deum, chant qui a terminé cette cérémonie si imposante et qui laissera de si bons souvenirs.

La chapelle était brillamment décorée au moyen de drapeaux et de banderoles. Après le salut, la chapelle, de même que le clocher, a été splendidement illuminé et ce bijou de temple offrait le plus beau coup d'œil possible.

Deux heures durant une foule de spectateurs sont restés aux alentours de la chapelle afin de jouir d'un spectacle réclomment grandiose.

Une collecte a été faite afin d'aider à payer le coût de l'orgue qui a été placé dans la chapelle il y a à peu près deux ans. Cette collecte a été très fructueuse.

Avant le salut près de vingt nouveaux aspirants ont été admis à faire partie du Tiers-Ordre.

A la Congregation de St-Roch

Comme d'habitude, à l'occasion d'une fête de la Ste Vierge, les congréganistes avaient tenu à célébrer dignement la fête d'hier.

La messe a été chantée par M. l'abbé Paquet, le séminaire, qui était assisté par MM. les abbés Plaisance et Guimond qui agissaient en qualité de diacre et sous diacre.

de la chapelle, M. Desnais, qui a dirigé l'orchestre de la messe royale, telle qu'harmonisée par feu M. Antoine Desnais.

A l'épître un prélude de Lefebure-Wely a été joué par M. Desnais et à l'offertoire M. P. Garrigue a chanté avec le goût que l'on sait, la Salutation Anglaise de Gounod. A l'élevation le O Salutaris de Dana a été rendu par M. F. X. Mercier.

Aux vêpres, musique superbe encore : chant du O Salutaris de Méhul, par le chœur ; Tantum Ergo de Berger, solo par Mlle Jinchereau et M. F. X. Mercier et chant du Laudate Dominum de Gounod, par le chœur.

Son Eminence le cardinal a officié au salut de quatre heures.

Voici le programme musical de cet exercice : O Salutaris de Gounod, solo par M. Jos. Lamontagne ; Tota Pulchra Es, madame Samson et mademoiselle Martin ; Tantum Ergo de Berger, chœur, solo par mademoiselle Jinchereau et M. F. X. Mercier et le Laudate Dominum par le chœur.

Chez les Jesuites

Un salut solennel a été célébré hier dans la chapelle de la rue d'Autoull, qui est spécialement affectée à l'usage des congréganistes de la Haute-Ville et du faubourg St-Jean. On a beaucoup admiré la voix de mademoiselle Claire Jobin qui, aidée de M. Drolet, a chanté l'Ave Verum de Batman. M. Fréchettes a chanté un Alma et le Tantum Ergo a été rendu par le chœur.

A la Basse-Ville

La grande solennité d'hier a eu son écho à l'Église Notre-Dame de la Victoire à la Basse-Ville.

A sept heures du soir il y a eu sermon et bénédiction du Saint Sacrement. Le sermon a été donné par M. l'abbé George Tôt, vicaire à la Basilique.

Un chœur puissant et habile, dirigé par M. Théodore Chouinard, a très bien chanté un cantique à l'Immaculée Conception, Adoro te des mieux réussis.

L'orgue était tenu par M. Ephrem Chouinard à qui revient le mérite de cette musique si bien préparée.

A Levis

La fête a été célébrée avec une grande pompe. La messe Royale fut très bien rendue par les chœurs. M. l'abbé F. Dupuis prêtre au collège officiait avec MM. A. Pampalon et C. Samson, aussi du Collège, pour diacre et sous-diacre.

Le revd. M. Hyppolite Bernier, professeur de philosophie au Séminaire de Québec avait été prié de faire le sermon de circonstance. Il répondit à l'invitation et prit pour texte : Tota pulchra es amica meae, et nuda non in te. Dans un discours éloquent et plein de science, le jeune prédicateur, nous montra la grandeur du privilège accordé à Marie, et la nécessité de ce privilège.

A vêpres, il y eut sermon de circonstance par le revd. M. Ruel.

VARIETES

MARIETTE.

Le village n'était pas grand, mais il était bien situé, au fond d'un vallon normand, au fond d'un ruisseau bleu, entouré d'herbages et couronné de bois feuillus.

On y entendait ni les rugissements de la vapeur, ni les sifflets des chemins de fer ; seuls, le tic-tac d'un petit moulin et les mugissements des bestiaux taquinaient les échos. Les habitants étaient doux de caractère et simples de cœur ; on ne se rappelait pas qu'il s'y fût jamais commis un larcin, encore moins un crime.

La paix régnait là comme dans les temps imaginaires, dont nous entretenaient autrefois les poètes.

Cependant, on y vit, un jour, s'y produire un fait abominable ; un fils osa lever la main sur sa mère.

Le père était mort depuis longtemps, laissant un petit héritage dont la mère tutrice sut encore augmenter la valeur par son travail et sa prudence. Toute aux soins de sa petite ferme elle n'avait pu surveiller comme il l'aurait fallu l'éducation de son fils Pierre.

Dès qu'il sut marcher, celui-ci se montra violent, emporté. "C'est la jeunesse, disait la mère, il faut que la jeunesse se passe." Et elle se passait, pour Pierre, à tourmenter les animaux, à dénicher les nids et à battre ses camarades. Il était vigoureux et fort et ne négligeait rien pour le faire sentir. A l'école, il marquait une vive intelligence, ne travaillait pas et savait tout. L'instituteur, un brave homme instruit, avait pour ce mauvais des faiblesses paternelles. Il le punissait rudement, mais jamais il ne lui faisait faire ses punitions.

Le soir, il avait plaisir à lui apprendre tout ce qu'on n'enseigne pas d'ordinaire dans les écoles primaires, mais il le faisait sous forme de causeries. S'il avait voulu donner des leçons, l'élève ne serait pas revenu. Il revenait, au contraire, avec plaisir, mais la, comme au foyer maternel, on avait pour ses fautes une indulgence coupable.

Heureusement pour lui, Pierre n'avait pas d'ambition. Il ne rêvait pas de devenir clerc de notaire, ou avocat, ou officier de santé. Il était paysan et comptait bien rester paysan, élever des bœufs, comme son père, faire le commerce de beurre et de fromage comme sa mère, mais il voulait qu'elle se repose et de battre à son aise, bon garçon au fond, mais terrible dans ses colères. Il perdait la tête à la moindre contradiction, et, pour une raillerie, il aurait tué son homme, ce qu'il aurait fait fait à dix-huit ans, si le maire, son oncle, ne l'avait empêché. La cause était sérieuse. Jugé en :

C'était un dimanche. On causait au cabaret autour d'un pichet de cidre.

—Tu crois être le seul, lui dit un de ses camarades, qui parle à Mariette.

—Mariette est une honnête jeune fille, et elle est trop jeune pour qu'on lui parle.

—Trop jeune ! elle va avoir quinze ans. Le fils Sonnevill ne la trouve pas trop jeune, lui.

Mariette était la fille de l'instituteur, et Sonnevill un riche propriétaire du canton.

—Tu mens, répliqua Pierre, et je te défends de mal parler de Mariette.

—Ah ! ah ! tu en tiens donc, mon gars !

—Si j'en tiens ça ne te regarde pas. Mais je te répète que Mariette est trop jeune.

—Alors pourquoi lui fais-tu la cour ? Je t'en avertis, le fils de Sonnevill a de l'avance.

—Je te dis que tu mens.

Il y avait là les gens les plus sérieux du pays, les autorités du lieu, l'armée. On avait vu Pierre étaler bien, les coups n'étaient pas loin. Il avait saisi le pichet vide ; on le lui arracha des mains, il prit une chaise et, comme il la levait sur la tête de son adversaire, on poussa celui-ci et la chaise en retombant se brisa. Il tira son couteau.

—Pierre, s'écria le maire, vous allez commettre un crime !

Pierre s'arrêta soudain, remit son couteau dans sa poche, et, rappelé à la raison, se rassit.

—C'est bon pour une fois, dit-il, mais retiens ta langue, sinon je te la coupe.

—Et il le ferait comme il le dit, ajouta le garde-champêtre.

Pierre allait avoir vingt ans. L'idée lui avait pris d'aller voir la ville, la grande-ville, non qu'il eût la pensée de s'y établir, il voulait s'amuser, comme tant d'autres. On lui avait tant dit que Paris était le paradis des joies et des fêtes ; mais il ne se contentait pas d'y aller par les trains de plaisir et d'y passer une journée comme quelques-uns de ses compatriotes. Il avait conçu la pensée de s'y installer pendant un mois et d'y mener la vie orageuse d'un fils de famille. Pour faire cela, il demandait deux mille francs à sa mère à valoir sur les comptes de tutelle.

Quel était le mauvais génie qui avait soufflé cette idée au pauvre Pierre et qui lui avait en même temps révélé les mystères de la procédure ?

Car il parlait de procès, le malheureux garçon, de procès à faire quand il serait majeur, et sa mère en bonne ménagère normande, en savait assez sur ce point délicat pour ne pas s'effrayer des vaines menaces de son fils. Elle prétendait non point jeter par les fenêtres l'argent de son enfant, et lui garder ces deux mille francs qu'il avait la fantaisie de gaspiller.

Dans une de ses courses au marché de la ville voisine, Pierre avait rencontré un de ces drôles frottés de procédure, qu'on appelle "avocat de village" et qui vivent au dépens de leurs dupes. Quoique Pierre fût très intelligent, la façon de procéder l'avait séduit et il était resté au village tout imprégné de ses doctrines.

La bonne paysanne fut d'abord étonnée quand elle entendit son fils lui parler de sommations, de mise en demeure et comme elle avait aussi la tête de Normande, elle redit vivement :

—Je connais mes droits tu n'auras rien avant le jour de ta majorité.

La scène avait pour témoin, la fille de l'instituteur, qui venait assez fréquemment, depuis quelque temps, visiter la mère de celui qui l'avait si chaudement défendue. Mariette avait alors dix-sept ans et paraissait pour une fille de tête et de vertu, malgré les méchants propos qu'on avait voulu faire circuler sur son compte.

Elle regarda avec anxiété le jeune homme.

Il avait cette pâleur qui chez lui annonçait l'orage.

—Ma mère, dit-il, vous me demandez l'argent que je vous demande. Il est à moi.

—Il sera à toi dans un an, répondit la mère ; avant, tu ne l'auras point.

—Je l'aurai, ou sinon !

Il se précipita sur sa mère, le poing levé, mais au lieu de trouver sa mère devant lui, c'est Mariette qu'il rencontra. Elle était droite et fière, l'œil tendu vers un arc prêt à lancer le trait.

Pierre, sous ce regard qui fouillait au fond de sa conscience, s'arrêta ; son front s'inclina et son bras sacrilège tomba le long de son corps.

Il ne prononça pas une parole, tourna sur lui-même et s'éloigna. Quand il revint, une heure après, Mariette n'était plus là et la mère était seule.

Il se mit à table pour le souper, ne mangea pas, ne desserra pas les dents, mais, de temps en temps, quand il croyait ne pas être vu, il regardait sa mère et ses yeux étaient humides.

Il fut trois jours sans revoir Mariette, trois jours qui lui parurent bien longs. Cependant, il n'osait pas aller chez l'instituteur. Si celui-ci avait été informé de sa conduite odieuse, lui aurait-il ouvert sa porte ?

Tout le troisième jour, il erra autour de l'école. Il revenait désespéré lorsque, passant près d'un petit clos fermé par un mur en pierres sèches, à hauteur d'appui, l'aperçut Mariette qui ramassait des fruits.

—Mariette, s'écria-t-il. La jeune fille se leva, la tête éclairée par les rayons d'or du soleil couchant, elle était charmante ; mais son regard était froid et dur.

—Mariette, dit Pierre, pourquoi ne venez-vous plus à la maison ?

—Parce que vous êtes méchant.

—Mariette !

Mariette ne l'écoutait pas : elle s'était éloignée. Pierre eut bonne envie de se mettre en fureur, mais il n'y put parvenir. Il demeura seulement triste.

Le lendemain, il la vit debout sur le seuil de l'école. Il s'approcha d'elle. Il tremblait, il avait peur.

—Mariette, est-ce vrai, lui dit-il, que je suis méchant ?

—L'homme qui lève la main sur sa mère est un homme méchant, répondit-elle.

—O Mariette, vous avez raison, si vous saviez comme je le regrette, vous me pardonneriez.

Ce n'est pas à moi qu'il faut demander pardon, c'est à votre mère. L'avez-vous fait ?

—Non, pas encore.

—Il faut le faire, toute suite. Venez avec moi.

Et, sans attendre la réponse, elle prit le grand jeune homme par la main, la petite fille, et le conduisit vers sa mère. Quand celle-ci le vit entrer, elle pensa qu'il ne venait pas pour rien.

Pierre, la tête basse, s'avança vers elle.

Depeches et nouvelles de nuit

L'ouverture du congrès de Washington

Washington, 7.—La première session du cinquantième congrès des Etats-Unis s'est ouverte avec les formalités ordinaires et sans aucun incident digne de remarque.

La ville était pleine de mouvement, grâce à la clémence du temps. Bien avant l'heure fixée pour l'ouverture de la séance, les salles du sénat et de la chambre des représentants étaient remplies d'une foule compacte où dominaient les dames en toilette, comme une première d'opéra.

Au Sénat, la séance a été ouverte par M. Ingalls, président sortant, soumis à la réélection, et à la chambre par M. Carlisle, déjà élu deux fois speaker, et qui a été réélu pour la troisième fois immédiatement après l'appel nominal des membres présents.

La vérification des pouvoirs des deux nouveaux membres élus au sénat, qui était attendue avec un certain intérêt, n'a donné lieu à aucun conflit, malgré les bruits qui avaient été répandus.

La séance dans les deux chambres s'est terminée par l'organisation des comités exécutifs, et notamment de celui chargé de se rendre, suivant l'usage, auprès du président pour lui annoncer que le congrès est prêt à recevoir ses communications.

La commission des pêcheries

Washington, déc. 7.—La commission a siégé aujourd'hui de 2 à 6 h. puis s'est ajournée à samedi.

Il paraît certain que l'on a discuté à cette séance un projet de traité préparé par le secrétaire d'Etat Bayard, avec l'approbation du président, donnant formellement le droit aux pêcheurs américains de pêcher librement dans les eaux canadiennes et sans compensation.

NOUVELLES DE MONTREAL

Montréal, 7 décembre.—Une assemblée du comité civique nommé pour réviser la charte de la cité a eu lieu hier après-midi. Etaient présents M. Pélissier, président, MM. les échevins White, Grenier et Mon Honneur le maire Abbott, ainsi que MM. Clackmeyer, J. F. D. Black et R. Roy, C. R., avocat de la cité. On s'est occupé hier d'affaires de routine.

Une autre assemblée du comité aura lieu vendredi. On a commencé le système des placards partout où règne la diphtérie, dans notre ville. La partie Est ne contient presque pas un seul cas. C'est dans le Griffintown et dans le quartier Saint-Gabriel que cette épidémie fait le plus de ravages.

L'hon. M. Mercier est mieux. Il est parti pour le sud cet après-midi à 4 h. 30. L'assemblée des actionnaires du Windsor, hier, les messieurs suivants ont été élus directeurs : Andrew Allan, J. B. Burland, J. P. Dawes, Wm. Cassils, C. Garth, Salkirk, Cross et Henry Joseph.

L'on a continué aujourd'hui les contestations de Laprairie et de Jacques-Cartier. Celle de Laprairie se passe devant le juge Loranger et celle de Jacques-Cartier devant le juge Gill.

Comme vous l'avez déjà annoncé, M. France Desaulniers a résigné comme député de St-Maurice. Voici la raison : M. France Desaulniers, en se présentant comme candidat à St-Maurice en février dernier, promettait, au cas de son élection, que la rivière Yamachiche serait creusée afin de la rendre plus navigable.

"Je tiens, disait-il, la promesse de sir Hector que, si vous m'élisez, le creusage de la rivière commencera dans quelques semaines." Cette alléchante promesse en fit chanceler un grand nombre et M. Desaulniers fut élu. Ce dernier se mit alors en frais d'exécuter sa promesse, écrivit lettre sur lettre à Sir Hector, qui y répondait, mais jamais ne donnaient de commencer les travaux. M. Desaulniers fit en sus plusieurs voyages à Ottawa, mais tout fut infructueux. Alors M. Desaulniers aurait décidé de résigner et de fait a remis sa démission entre les mains de l'Orateur. M. Desaulniers, assure-t-on, reviendra vite au bercail, si le gouvernement accède à sa demande. M. Nérée Duplessis, le député provincial, ne demande pas mieux que de voir M. Desaulniers résigner pour ce bon. M. Duplessis se présenterait pour Ottawa.

Au moment où l'express venant de New-York à Montréal, sur le chemin de fer du Delaware et Hudson, est arrivé à la gare de Whalonbourg, dans l'état du Vermont, à quatre heures ce matin, on s'aperçut que la bâche était en feu. Le train est entré dans la gare probablement pour rendre des secours quand quelques-uns des chars ont presque immédiatement pris feu et une panique s'en est suivie parmi les passagers. Mais heureusement aucun d'eux n'a été blessé. Tous ont pu sortir à temps. On croit qu'il a réussi à éteindre le feu avant qu'il fit beaucoup de dommages. Les détails manquent sur cette affaire, vu que les communications télégraphiques sont interrompues et que le convoi n'est pas encore arrivé à Montréal. Les malles venant de cette ville sont retardées en conséquence.

NOUVELLES DE LA CAPITALE FEDERALE

Ottawa, 8 décembre.—Le gouvernement a prié l'hon. Frank Smith de ne pas insister sur sa démission.

L'hon. M. Harrison et l'hon. M. La Rivière, membres du gouvernement à Norquay, sont ici pour se consulter avec sir John sur les moyens à prendre pour échapper au désastre qui les attend le 12 janvier, à la rentrée des chambres du Manitoba.

Ottawa, 7 décembre.—Le gouvernement a décidé de ne dispenser des services des comités spéciaux, proposés jusqu'ici au triage des matières postales sur les lignes de paquebots océaniques. Les malles seront à l'avenir débarquées à Liverpool, à Halifax et à Rimouski et triées par le personnel ordinaire du service des postes à terre. Quelques-uns des employés ainsi congédiés vont recevoir une pension, quelques autres passeront dans le service intérieur.

Dans son rapport sur le lait qui se vend dans les divers cités du Dominion, M. Macfarlane, le chimiste officiel du gouvernement fédéral, désigne comme d'une qualité très inférieure le lait fourni par les laitiers de Québec et de Kingston.

Dans la cause de contestation d'élection fédérale de Russell, ordre a été émis pour la production d'un "bill de particularités." Le candidat tory battu, M. O. H. Mackintosh, contre lequel il y a aussi une pétition, est assigné comme témoin dans sa cause.

Les membres du gouvernement du Manitoba qui sont en cette ville sont venus réclamer du gouvernement fédéral le paiement d'un somme de \$80,000 pour l'entretien des lunatiques des Territoires du Nord-Ouest.

On vient de faire une curieuse observation au établissement de pisciculture sur les rives canadiennes des lacs Érié et Ontario. Il paraît que le poisson élevé par les Canadiens ne reste dans nos parages qu'à l'époque du frai, puis file au sud où il va combler les filets des pêcheurs américains. Le gouvernement canadien fait les frais de l'élevage et ce sont les yankees qui en profitent.

Ottawa, 8 décembre.—M. Dalton McCarthy, M. P., nie la nouvelle qu'il a résigné la charge de président de la ligue de la fédération impériale en Canada. Au contraire, ce monsieur s'attend à ce que la fédération impériale sera avant longtemps adoptée comme politique du parti tory, il allie aussi la prétention que ce système sera certainement prisé par les Canadiens.

On dit ce soir que le gouvernement fédéral a reçu quelque information de Washington qui corrobore les derniers rapports relatifs aux négociations des pêcheries : cette conférence est un fiasco, aucun traité important ne sera fait.

La preuve dans la contestation d'élection contre sir John Macdonald à Kings-ton a été trouvée insuffisante par le juge Patterson pour invalider cette élection. On en est venu à une entente de part et d'autre. Toutes les charges contre sir John seront abandonnées à condition que celles contre M. Gunn soient aussi abandonnées.

Au cas où sir John garde le siège de Kingston, il est fort probable que M. J. Dawson deviendra le candidat tory dans le comté de Carleton.

Rimouski, 8 décembre.—L'enquête dans la contestation de l'élection de M. Martin, s'est continuée le 6 et le 7 courant. M. Déchêne de Québec, occupait pour le défendeur Martin, MM. Pouliot et Tessier, conseillers. Avis a été donné à M. Asselin que le défendeur procéderait à prouver que des manœuvres frauduleuses ont été commises par lui et son agent légal.

Un témoin a juré qu'il avait tenu un dépôt de boisson pendant l'élection dans l'intérêt de M. Asselin, qu'il avait livré pour près de \$100 de boisson et que M. Bernier, l'agent légal et autorisé de M. Asselin, leur avait donné \$40 en paiement partiel avant la votation et qu'il lui devait la balance. L'enquête est ajournée.

Rimouski, 8 décembre.—Son Honneur le juge H. C. Pelletier a rendu jugement hier sur une requête des pétitionnaires demandant de prolonger le délai de six mois, terme fixé par la loi pour commencer l'instruction d'une pétition d'élection.

Le 6 les pétitionnaires ont présenté cette requête. Le défendeur a montré cause. Le juge a demandé aux pétitionnaires s'ils étaient encore dans les délais. Ils ont répondu qu'ils avaient encore deux jours : sur ce, la requête a été prise en délibéré. Le lendemain, le 7, les avocats du défendeur ont fait remarquer que le délai de six mois était expiré le six et que le juge n'avait plus juridiction pour accorder la requête.

Toute la questions reposait sur un point. Le jour où les procédures ont été suspendues pendant la session doit-il être compté comme un jour où l'on pouvait procéder à commencer l'instruction de la pétition, ou devait-il être compté au nombre de ceux pendant lesquels les procédures devaient être suspendues ?

Le juge a déclaré qu'en l'absence de dispositions contraires dans le statut, les règles générales de la procédure devant la Cour Supérieure devaient être observées et que le brocard légal—dies a quo non computatur terminus—s'appliquait à ce cas. En conséquence, il a déclaré que les six mois étaient expirés la veille et qu'il n'avait plus le pouvoir d'accorder la requête des pétitionnaires. Il a fait remarquer qu'il avait pris la cause en délibéré sur la foi des déclarations des pétitionnaires, que le délai n'expirait que le 7 et que, constatant que ces déclarations étaient erronées, il devait appliquer la loi.

La contestation tombe par le fait même. MM. Billy et Bernier occupaient pour les pétitionnaires et MM. Pouliot, Tessier et Déchêne, pour le défendeur.

LA LEGENDE D'UN PEUPLE

M. Louis Fréchette, notre distingué compatriote, a fixé les légendes de sa patrie dans une série de poèmes que l'Académie française a honoré déjà d'une haute distinction. Il les réunit aujourd'hui en un volume que M. Jules Claretie présente au public dans une élégante préface qu'on va lire. Nous donnons aussi une pièce intitulée Saint-Malo, d'où Jacques-Cartier partit avec les premiers pionniers du Canada français, en 1534.

UN POÈTE CANADIEN

Le 5 août 1880, dans une séance publique, M. Camille Doucet, parlant au nom de l'Académie, proclamait, aux applaudissements de tous, le nom d'un poète canadien devenu, ce jour-là, lauréat de l'Académie française. Je me souviens encore de la curiosité éveillée dans l'auditoire tandis que le très éloquent secrétaire perpétuel racontait le passé du poète dont on couronnait le

Poète Canadien : canadienne, c'est à dire française. "Jeune encore, disait M. Camille Doucet, M. Louis Fréchette, our à tour avocat et journaliste, eut, en dernier lieu, pendant cinq ans, l'honneur de représenter le comté et la ville de Lévis au Parlement fédéral. Il n'appartient plus aujourd'hui qu'à la littérature, et, pendant que ses vers nous apprennent à le connaître, un grand drame de sa composition obtenait un succès retentissant sur le théâtre français de Montréal. C'est en français, messieurs, qu'on parle et qu'on pense dans ce pays jadis français que nous aimons et qui nous aime."

Et ses regards cherchaient dans l'assemblée le poète dont parlait le rapporteur : "Est-il là, M. Fréchette ? Comment est-il ? Pouvez-vous me le montrer ?" M. Fréchette était là, en effet, mais caché, modestement dissimulé dans la foule et savourant délicieusement la joie de cette acclamation publique. Presque au lendemain de cette journée où la récompense de l'Académie l'avait signalé à l'attention des lettres (nous nous en souvenons ses vers ayant eu succès officiel), M. Fréchette quittait Paris, malade, et comme redoutant de ne plus revoir les siens au foyer de famille.

Il est resté sept ans sans revenir en France, et il nous arrive aujourd'hui, apportant, du pays qui l'a vu naître, un nouveau livre écrit à la gloire de ses aïeux. La Légende d'un Peuple ! Quel plus beau titre et quelle plus noble idée ! Ce peuple canadien, dont le sang est le nôtre, le voici qui nous déroule, par la voix inspirée d'un de ses fils, les gloires, les sacrifices, les douleurs, les espérances de son histoire.

O notre histoire, écorce de perles ignorées ! dit admirablement M. Fréchette.

Et cet écorce, dont voici des joyaux historiques, c'est aussi notre histoire nous, Français ; oui, c'est l'histoire de nos pères morts, la richesse morale de nos frères vivants. La Légende d'un Peuple, c'est la légende de cette terre qui porta pour nom la Nouvelle France et qui l'a gardé, ce nom, comme un titre de fierté. Et de Colomb à Riel, M. Louis Fréchette recueille pierre à pierre le collier des souvenirs. Après avoir évoqué les solitudes des jours préhistoriques, il suit d'un cœur ardent, sur leur navire, les compagnons de Jacques-Cartier dans la marche de cet écorce dont on regarda avec pitié les reliques à demi-pourries dans une salle du musée de Saint-Malo ; il assiste, avec son imagination de poète, à la première moisson de la terre vierge, à l'écllosion de Montréal, puis aux luttes longues, incessantes, acharnées, entre l'Anglais et les colons de France, à cette guerre tenace et superbe où nos soldats abandonnés disputent aux régiments de la Grande Bretagne ce pays découvert par les matelots malouins et où la France avait planté son épée à côté de la croix.

Quelle guerre ! Et comme la France d'alors l'ignore ! D'Argenson nous a tracé le tableau cruel de cette cour où le Pompadour pérorait et picorait, tandis que le roi dit, avec Voltaire, hélas !—qu'on n'a guère à se soucier de quelques arpents de neige. On meurt cependant, là-bas, sur cette neige rougie. On y tombe bravement, élégamment, à la française. Nos soldats y vont au rempart en sortant d'un bal, et si les officiers portent des manchettes, c'est pour mieux étancher le sang de leurs blessures.

Tout dans cette lutte est épique. Les deux chefs d'armée expirent le même jour, sur le même champ de bataille, et, tandis que les Anglais s'emparent autour du général Wolfe mortellement frappé, Montcalm rentre à Québec, pâle et déjà mourant sur son cheval ; et les femmes, en le voyant passer, livide, ensanglanté, disent en se signant : "Grand Dieu ! le Marquis est mort !..." le marquis qu'on enterrera bientôt dans le trou creusé par une bombe anglaise. Chose plus inconnue : au siège de Québec, l'épée de La Perouse a pu rencontrer celle du capitaine Cook. Ces deux artisans de civilisation se combattirent, et la destinée les rapprocha dans le péril comme elle devait les faire se rassembler dans la mort.

On connaît la fin de l'aventure : le Canada perdu, le duc de Lévis arrachant une fois encore, dans les plaines d'Abraham, la victoire aux généraux anglais, puis tout un peuple livré à la conquête.

Et notre vieux drapeau, trempé de pleurs amers, Ferns son aile blanche et repassa les mers !

C'est cette Légende, cette épopée que raconte en beaux vers, vibrants et sincères, le poète canadien Louis Fréchette. Je ne doute pas de l'accueil que réserve à ce livre le public français. Voilà certes un volume de poésie d'une valeur toute spéciale. C'est une page d'histoire qui est en même temps une œuvre inspirée. Très druid, connaissant notre langue comme un Français lettré du temps de Louis XIV, et nourri, en outre, des lyriques du XIXe siècle, M. Fréchette est un indépendant, c'est-à-dire qu'il osera volontiers, qu'il risquera tel hiatus ou telle rime voulue pour donner plus d'accent à un vers ou plus d'harmonie à une rime. Il tient à séduire l'oreille avant les yeux, et fera par exemple, rimer d'ou avec doux. Il écrira ce vers :

On entendit pastoué ce cri : "A Notre-Dame"

quand il lui serait très facile de mettre ces cris : c'est que volontairement il cherche le mouvement, la vie, et ne s'astreint pas servilement à la règle, quand il croit que d'une émancipation quelconque doit résulter une beauté. Et en cela encore il est du libre pays qui fut une autre France.

Qui fut ? disons : qui est. Aux jours de la Saint-Jean, lorsqu'un soleil des fêtes nationales, dans son étui de soie, passe le vieux drapeau, le drapeau de Montcalm à la bataille de Carillon, le drapeau fleurdelisé troué de balles, le cœur des Canadiens bat au nom de la France. C'est la France encore que les Canadiens évoquent dans la vieille chanson saintongeoise, Claire Fontaine, qui est leur air national :

Au bord d'une fontaine, Je me suis reposé !

Lorsqu'ils parlent de notre patrie à un étranger qui débarque, ils disent : "Vous venez de chez nous ?" Le temps passé, le temps de la France, c'est pour eux le temps de nos gens. Dans leurs cérémonies publiques, on voit flotter par les airs cent drapeaux tricolores pour un étendard anglais, et quand, en 1870, sonna l'heure de la défaite, chaque malheur de la patrie était marqué, là-bas, par un plus grand nombre de volontaires qui demandaient à s'embarquer pour venir défendre la France, notre France et leur France !

Car elle continue, la Légende du Peuple que nous chante M. Louis Fréchette. Elle a trouvé au Canada son poète inspiré, elle trouvera ici son historien. Toute une littérature française germe et grandit par delà les mers, et je suis des yeux plus d'un ami qui nous envoie, en bon français, des maîtres livres.

La Légende d'un Peuple est un de ces livres-là.

Ce noble volume n'est pas un banal recueil de vers qui se fanent en une saison ; ce livre est de ceux qui ajoutent une ligne, un chapitre à une histoire littéraire.

M. Louis Fréchette ne me pardonnerait pas de le comparer à Victor Hugo ; mais sa dédicace pourtant à la mère patrie m'a fait songer à l'envoi du poète exilé.

Livre, qu'un vent d'importer, En France où je suis né...

C'est en France où sont nés ses ancêtres, et c'est à la France dont il enseigne le nom vénéré à son fils que le poète canadien apporte son volume de vers. Tous ceux qui aiment les hauts sentiments, les accents fiers, les beaux vers et les grands souvenirs lui diront : Merci.

Et il m'a semblé, en lisant cette Légende d'un Peuple, non pas respirer une gerbe de plantes exotiques, mais aspirer le parfum de leurs champs, de nos champs français, cultivés là-bas dans quelque arpent de neige, dans la terre canadienne, la terre fraternelle, où, si nous n'avions plus de patrie, nous retrouverions encore la patrie, comme les bras d'une aigle en cheveux blancs rendent parfois à l'orphelin les carresses de la mère.

Mais quoi ! la France est là, vivante, renaissante, militante, et le battement de son cœur à son écho jusqu'au pays d'où revient M. Louis Fréchette, pour nous consoler et pour nous charmer.

JULES CLARETIE. 13 octobre 1887.

SAINT-MALO

Volé l'après-midi. La loi vient lécher les tables de la grève et le pied du rocher de Saint-Malo, qu'un flot de soubrette tournoie, ceint, sensible veill r. debout une sentinelle. Sur les grands parois vides, l'air est tout embaumé de l'odeur de la mer. Quand Des aromes nouveaux que le soleil de mai Miel à l'écume sortent des pins et des mélèzes En un vol sans le laisser planer sur les falaises. La soleil verse un flot de rayons printaniers. Sur les toits de la ville et sur les blans humiers Qui s'élevaient dans le port, prêts à quitter la côte. C'est un jour solennel, jour de Pentecôte.

La cathédrale a vu ses bûches les plus hautes : Sur les autos de quatre et six de flammeux Lutte dans l'ombre avec les splendides irisées Des grands traits lumineux qui tombent des croix.

Agacé par tout près des balustrades béniés, Un groupe de marins que le balé a bruns, Devant le Dieu qui fait le calme et la tempête, Dans le recueillement prie en courbant la tête. Un homme au front sec, au port ferme et vaill, Calme comme un héros, fier comme un Castellan, L'allure mâle et l'œil avide d'aventure. En un vol sans le laisser planer sur les falaises. C'est Cartier, c'est le chef par la France liquidé ; C'est l'épave nouveau par le destin marqué Pour aller, en dépit de l'océan qui grandit, Porter le vert saint à l'aube tout du monde ! Un éclair brille au front de ce protestant. Soufflant, du sacralaire un signal est donné. Et sous les voiles nefs, le long de la foule roule Son accord gracieux et sonore, la foule Se lève, et, délirante, en un cri de stentor, Entonne en fraiisant le vent, l'air de sa voix. De quel mo s vous prendrais-je, o spectacle subtil ! Jamais, aux jours sacrés, des parvis de Solima, Chant terrestre qu'un hour éternel acheva. Ses monts plus sincère aux rûdes de Jehova !

L'émotion saisit la foule toute entière, Quand, du haut de l'autel, l'honneur de la prière, En un lais tomber ces paroles d' Dieu : —Vais ans chrétiens, allez sous la garde de Dieu !

O mon pays, ce fut dans cette ardeur de gloire Que s'éleva le premier feuillet de ton histoire ! Trois jours après, du haut de ses michelocques Par le fer et le feu nous fais démis, Saint-Malo regardait, fané dans la vague moule, Trois v. liers qui, dans l'air, la pointe de son mole, Et, dans les reliefs d'or d'un beau soleil levant, Gémissant la haute mer toutes voiles au vent.

Le orillon mugit dans les tours ébranlées ; D' haut des bastions en bruyantes volées Les canons de la ville se font entendre. Et, salés de lois par vin, à mille clamens, Au bruit de ses vains sourd et du bronze qui tute, Cartier et ses vaisseaux s'enfoncent dans la brume !

LOUIS FRÉCHETTE.

NOUVELLES

Personnel

L'hon. M. McShane est de retour à Québec depuis avant hier soir après une absence de quelques jours à New-York et Montréal. L'hon. ministre a eu une nouvelle preuve de sa popularité parmi nos compatriotes, car samedi soir un bon nombre de québécois sont allés rencontrer M. McShane à la gare et l'ont escorté jusqu'à l'hôtel St-Louis. Il est probable que l'hon. ministre retournera à Montréal demain afin de régler l'affaire des contrats en rapport avec les réparations à faire aux cours de Circuit et de Police, réparations dont le besoin se fait sentir depuis longtemps et qui auront pour effet d'agrandir le local réservé aux juges.

Chez les conservateurs

Hier nous apprenions avec grande surprise que l'esprit de discipline qui a duré si longtemps caractérisé le parti conservateur dans le district de Québec n'existerait plus. Depuis une couple de mois les chefs conservateurs du district ont posé les bases d'une association politique dont Sir A. P. Caron a été élu président. Il a aussi été décidé que le nombre des membres ne devait pas dépasser le chiffre quarante.

Les jeunes, ceux qui ont s'adressés toujours en temps de lutte ont appris avec une surprise qui n'était égalée que par leur mécontentement qu'à l'avenir il n'aurait plus voix au chapitre, et que seuls les vieux caciques présideraient aux destinées du parti qui leur est cher.

Dégoûtés et bien décidés à affirmer leurs droits, eux qui ont été à la peine et qui désirent être à la ou on récolte les fruits du travail fait, les jeunes se sont insurgés et on sont venus à la détermination de former une association qui à l'avenir sera connue sous le titre d'Association des jeunes conservateurs. Il y a eu réunion et élection, protestations et récriminations et finalement le scrutin a donné le résultat suivant :

Président : M. Honoré Chassé avocat ; vice président, M. J. A. Dionne ; secrétaire-trésorier M. Adjoute Baudry. Ont été élus membres adjoints au comité : M.

le docteur N. E. Dionne, assistant rédacteur au Courrier du Canada et M. Edouard Bouffard avocat. Puisque le nom d'un journaliste vient d'être écrit nous ajouterons que deux autres journalistes conservateurs ont assisté à cette réunion, M. Thomas Chapais, rédacteur en chef du Courrier et M. Charles Robillard, assistant rédacteur au Canadien.

Constations aussi que trois des membres du nouveau club ont été expédiés dans Ontario lors des derniers élections dans cette province.

De tous ces faits, nous concluons que l'accord le plus parfait est loin de régner entre la vieille et la jeune garde. Nous ajouterons que nous sommes très étonnés de voir que pas un seul journal conservateur n'ait publié une seule ligne au sujet de ce malentendu qui pourtant nous semble être très intéressant à plusieurs points de vue.

Drame mystérieux

Bon nombre de nos lecteurs, surtout ceux du comté de Mégantic s'emparent sans doute qu'en 1855 une vieille femme du nom de Nugent, qui demeurait à Ireland, est disparue sous des circonstances plus que suspectes.

La pauvre vieille n'avait aucunes ressources, mais trois de ses fils qui sont cultivateurs à Ireland, près de St-Ferdinand à Halifax, sont très à l'aise.

Un citoyen d'Ireland a porté plainte près du conseil municipal de ce village demandant que la vieille femme fut placée sous les soins de ses fils. Le conseil ne prenant pas action sur cette plainte incontribuable a intenté une action afin de forcer la municipalité à protéger la malheureuse vieille qui errait de portes en portes.

La poursuite fut maintenue en première instance, mais rejetée en cour de révision.

Du moment que la plainte dont nous avons parlé eut été portée au conseil l'un des fils de la femme Nugent est venu querir sa mère qu'il conduisit chez lui, et jamais depuis on a revu la pauvre femme.

Depuis l'été de 1887, alors que les faits que nous venons de relater se sont passés, la disparition de madame Nugent a fait le sujet des conversations dans toutes les paroisses de cette partie de la province.

Des commentaires défavorables au fils Nugent continuant toujours à prendre des proportions de plus en plus considérables, un citoyen d'Ireland a produit un affidavit déclarant que Nugent avait assassiné sa mère. Ce document a été signé il y a peu près un mois et fut de suite soumis à l'hon. M. Mercier, procureur général de la Province, qui donna ordre à son substitut pour le district d'Arthabaska, M. L. A. Cannon, de s'adjointre M. le magistrat du district Rioux et de procéder à une enquête. Cet acte de justice a été suivi de l'arrestation de Nugent, vu la preuve écrasante faite contre lui.

Lors de son interrogatoire, Nugent s'est contredit à plusieurs reprises et n'a eu aucune manière expliquée ce qui était advenu de sa mère. De plus il a été prouvé que le misérable avait proféré des menaces et des blasphèmes atroces à l'adresse de la pauvre vieille qu'il a tué le malheur de donner vie à un être aussi dépravé.

Depuis la fin de l'enquête Nugent est à la prison d'Arthabaska et la police fait des recherches afin de retrouver le cadavre de la mère de l'accusé.

Vu que le prisonnier a été vu emplantant de terre la cave d'une maison qui lui appartient, on suppose que la défunte a été entouffée dans la cave en question.

Le club de raquettes le "Montagnais"

Mercrèsdi soir la grande majorité des membres du club de raquettes le "Montagnais" se sont réunis à leur salle afin de procéder à l'élection de leurs officiers pour l'année 1887-88, et aussi afin de recevoir les rapports des officiers et des membres du comité élus lors de la dernière réunion annuelle.

Les rapports soumis par le trésorier et le secrétaire ont été adoptés à l'unanimité.

Les membres ont appris avec plaisir que la position financière du club est des plus satisfaisantes.

On procéda ensuite à l'élection des officiers et le vote donna le résultat suivant.

Président actif—J. E. Caron ; Vice président—S. J. Demers ; Secrétaire—Léonidas Bergervin ; Assistant secrétaire—J. E. Roy ; Trésorier—Eliasz Paquet ; Capitaine—Adolphe Huot ;

Le comité exécutif se compose des membres dont les noms suivent : MM. Adalbert Fontaine, E. Delanger, L. A. Croteau, G. Roy, Edgar Bergervin, Thos. Potvin.

C'est avec plaisir que les membres du Montagnais ont appris que Son Honneur le maire consentait à continuer d'être le patron de ce club si populaire et qui est composé de jeunes gens très en vue dans le commerce québécois.

MM. Louis Bilodeau et Chs Bergervin restent présidents honoraires, et MM. F. M. Déchêne et A. P. Caron sont continués dans leur charge honorifique de vice-présidents honoraires.

Nouveau chemin

M. le capitaine John Leblanc, de Carleton, est arrivé en cette ville hier matin avec un char chargé de bestiaux consignés à M. J. Carrier de Lévis. Parti de La Nouvelle mardi midi, M. Leblanc arrivait hier matin. Il est le premier marchand qui ait expédié du fret par le chemin qui a nom "Baie des Chaleurs R. R." Les entrepreneurs et les directeurs de la compagnie méritent des éloges pour l'activité dont ils ont fait preuve dans la construction de ce chemin.

Bazar de charité

Le bazar des Sœurs de Charité s'ouvrira lundi à la Salle Jacques-Cartier et durera huit ou dix jours.

Avocats

NO. 111. Cote de la Montagne

Basse-Ville, Q

G. AMYOT, L. P. PELLETIER, L. M. L. OUFONTAINE L. VY

BAZAR ANNUEL

DE LA

Societe Charitable des Dames Catholiques de Quebec

Sous le patronage de S. E. le Cardinal E. A. Taschereau

Le public est respectueusement informé que ce bazar en faveur des Orphelins et des infirmes de l'Hospice des Révérends Sœurs de la Charité, se tiendra à la SALLE JACQUES-CARTIER, le 12 décembre et les jours suivants.

Les personnes ayant quelques articles à offrir, sont priées de les envoyer à Monsieur J. A. Taschereau, Anctil, Blonclau, E. Caron, P. E. Duval, Jos. Gravel, A. L. Hatuel, Ang. Laberge, Frs. Labrecque, Henri Lorlie, E. Marcoux, Octave Higgins, Cyrille Pelletier, E. Fland, J. Richard, P. Roussel, J. T. Taschereau, Jules Tessier, Jos. Tourangeau, Arthur Van Lan.

Les dames dont les noms s'alignent présideront à la table des rafraichissements. M. J. A. Taschereau, M. J. A. Caron, W. C. Frier, P. Delbos, Frs. X. Robitaille, J. Sheehy. Par ordre, J. E. TETU Secrétaire S. C.

Quebec, 14 novembre 1887.

Loterie de St-Ubalde CONTE DE PORTNEUF

TIRAGE DES BILLETTS

AVIS

Tous les porteurs de listes pour la loterie de St-Ubalde sont humblement priés de les faire parvenir au bureau de la loterie, 24 rue de la Montagne, à Québec, le 24 novembre.

J'exprime le meilleur sentiment de mon âme et je me crois l'interprète de mes paroissiens, en remerciant du fond du cœur nos bons citoyens, nos riches, qui ont voulu leur église, leur petite ou leur grande œuvre de charité.

L'espérance de nos paroissiens est une preuve manifeste de la foi et de la charité des catholiques de notre pays. La Providence qui donne et reprend ses dons quand elle le trouve juste, bénira nos bienfaiteurs dans ces heures de souffrance. C'est le vœu de nos paroissiens. Je m'en fais l'interprète et je le partage avec plaisir. Il est dicté par la reconnaissance qui est notre unique monnaie.

Je ne veux pas faire de mention spéciale de ceux en qui nous sommes émus, nos paroissiens les commissionnés et ceux qui ont fait de si belles œuvres, avec ce plein cœur qui nous ne serons de lui demander dans nos prières. J. E. ROULEAU, Ptre, curé. St-Ubalde, 12 nov. 1887.

BAZAR DU PATRONAGE

Ce qui suit a paru dans notre dernière édition de mercredi

MESSAGE DU PRESIDENT

Le troisième message annuel du Président Cleveland qui vient d'être publié fait sensation dans le monde politique et commercial. Il signale un danger un peu étrange, le surplus trop grand dans le trésor public. C'est du même coup mettre la main sur le système de taxes en vigueur dans le pays, et un peu aussi sur le système protectionniste.

M. Cleveland veut combattre l'augmentation menaçante du surplus, et il en fait la proposition au congrès.

Or il n'y a que deux moyens de la contrôler : augmenter les dépenses publiques ou réduire la taxe. Il est assez facile de supposer qu'on aura préférentiellement recours à ce dernier moyen. C'est la taxe sur la matière première, si préjudiciable à l'industrie, qui disparaîtra tout d'abord, si le Congrès adopte les vues du président.

Mort de lord Lyons

Lord Lyons, ex-ambassadeur d'Angleterre, à Paris, est mort. Il était fils de Lord Lyons qui commandait la flotte anglaise, dans la mer noire, en 1855-56. Il naquit à Lynton, le 26 avril 1817 et fit ses études à Oxford. Il débuta dans la vie publique par une mission à Athènes, en 1839, puis à Dresde, à Florence et ailleurs depuis 1844 jusqu'en 1858 où il servit comme envoyé extraordinaire aux Etats-Unis. Sa mauvaise santé le força à retourner en Angleterre en 1865.

Dans le mois d'août de cette même année, il fut nommé ambassadeur à Constantinople. Il y demeura jusqu'au mois de juillet 1867 où il fut transféré au poste d'Ambassadeur à Paris.

Il garda cet emploi jusqu'à dernièrement ; son successeur est Lord Lytton. Lord Lyons avait été fait vicomte en 1881.

Si notre confrère du Telegraph veut se donner la peine de rechercher les motifs qui ont engagé dernièrement M. Pawderley à donner sa démission, comme grand maître de la Chevalerie du Travail, il y apprendra peut-être que l'arbitraire y est pour quelque chose. Il ne lui serait pas sans avantage de lire à ce sujet les déclarations de M. Pawderley lui-même.

Le Chef des Pompiers

L'Événement ayant publié une article d'injurieux à l'adresse du chef des pompiers, M. P. Dorval. Le comité municipal qui contrôle le corps des pompiers a cru nécessaire de s'occuper des accusations portées à ce propos, et voici le compte rendu de la séance spéciale tenue hier après-midi.

"Son Honneur le maire présidait et la plupart des membres du comité étaient présents.

Il paraissait que le chef Dorval, au feu de la manufacture Vallière, aurait rudoyé ses hommes en les interpellant grossièrement.

M. Vallière, qui était présent à la séance, a parlé très fortement en faveur du chef. Il y a réellement dans la brigade, a-t-il dit, des hommes d'une inertie et d'une paresse incroyables, j'en ai été témoin moi-même à l'incendie de mon établissement. Il est tout naturel qu'un homme comme le chef, qui a à cœur de maîtriser un incendie, s'emporte et échappe quelques gros mots en voyant des hommes qui travaillent mal ou négligemment.

Il a aussi cité quelques faits qui se sont passés lors de cet incendie et qui prouvent du manque de compétence de certains hommes de la brigade.

La plupart des membres du comité ont émis les mêmes opinions.

Le chef Dorval a déclaré qu'il y avait dans la brigade une quinzaine d'hommes impropres à être pompiers des (bons à rien) en un mot, et a demandé qu'une résolution concernant ces hommes fut passée.

La résolution suivante a été adoptée à l'unanimité.

Il est résolu que d'après les explications données par M. Vallière et le chef de la brigade du feu, il appert qu'à l'incendie de la manufacture de M. Vallière un bon nombre d'hommes de la brigade du feu n'ont pas fait leur devoir, qu'à l'avenir chaque fois qu'un homme de la brigade n'obéira pas aux ordres ou désobéira le poste qui aura été assigné ou ne fera pas tout son possible pour travailler à éteindre l'incendie, le chef devra le suspendre.

Que cette résolution devra être lue par le chef à la brigade réunie à cet effet.

Que le chef fournisse au comité :

1. Une liste des pompiers parfaitement compétents.

2. Une autre liste de ceux qui ne sont pas compétents.

3. Que ceux qui sont dans la seconde liste en soient avertis.

A la demande du chef il a ensuite été décidé de payer trois mois de salaire à la veuve du pompier Coleman décédé il y a quelques semaines.

La séance a ensuite été ajournée.

COUR D'APPEL

Mercredi, 7 Déc. 1887.

Présidence de Sir A. A. Dorion, et des honorables juges Tessier, Cross, Baby et Doherty.

MOTION

P. S. Ross, vs Fischer et Blouin, appel accordé.

JUGEMENTS

Paquet vs Hamel, confirmé.

Dubuc vs Kidston, confirmé.

Kidston vs Dubuc et al. renversé. McDougall vs McGreevey, renversé. McGreevey vs McDougall, renversé, avec nouvelle addition permise. Dusault vs Bacon, confirmé. Pascaud vs Curé et Marguilliers de la paroisse de Stanfold, confirmé.

Dans le cas de McGreevey vs McDougall et vice-versa la cour décide de renvoyer la question à des arbitres. Voici en deux mots de quoi il s'agit. M. McGreevey qui était possesseur de la dixième partie du capital-action de la compagnie du chemin de fer du nord a obtenu de M. McDougall des avances au montant de \$500,000, après qu'il eût donné ses parts en garantie. Dans le délai convenu M. McGreevey aurait offert de racheter ses parts et M. McDougall aurait refusé d'accepter l'argent. M. McGreevey prétend de plus que les parts en question ont été vendues à la compagnie du Grand-Tronc qui aurait payé \$250,000 en argent et livré des débiteurs représentant \$1,550,000.

Alors qu'il s'agissait de faire la preuve un témoin assigné par M. McGreevey a juré que ces deux sommes avaient été payées non seulement pour l'achat des parts, mais aussi pour l'achat des deux chartes, dont une celle du célèbre Trenchard à Montréal.

Une expertise a été ordonnée.

Conseil-de-Ville de Lévis

(Séance du 5 décembre 1887)

Étaient présents : Son Honneur le maire Beaulieu, MM. les conseillers Carrier, Couture, Dupéré, Fortin, Gibson, Hamel, Lainé et Lamontagne.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

La demande de M. Arthur Cantin pour obtenir la permission de changer le numéro de sa voiture, est accordée.

La demande de MM. J. Beaulieu & Cie, V. Kirouac et Stanislas Beaulieu à l'effet d'obtenir du délai pour le paiement de leurs taxes, est référée au comité général après la séance.

Revenu de la barrière

28 novembre..... \$40 00

5 décembre..... 34 00

Le rapport du comité général après la séance du 21 novembre dernier contient ce qui suit :

La demande de M. Aug. Couture pour être exempté de la taxe personnelle, ainsi que ses deux fils, est accordée en partie, c'est-à-dire que les deux fils seulement sont exemptés de payer la dite taxe.

Le comité accorde les demandes faites pour obtenir du délai dans le paiement des taxes.

Le comité recommande au conseil de continuer le délai au sujet des actions prises par un certain nombre de charretiers contre la corporation au sujet de remise d'argent, en attendant le jugement qui doit être rendu prochainement.

Le rapport est ensuite adopté.

Proposé par M. Fortin secondé par M. Gibson que des soumissions soient demandées pour fournir à la corporation de la pierre cassée pour les différentes rues de la ville, comme suit : 20 toises pour le quartier Saint-Laurent, 10 toises pour le quartier Lauson et 10 toises pour le quartier Notre-Dame. Adopté.

M. Carrier fait quelques remarques au sujet du marché et suggère de faire payer les commerçants ou les cultivateurs qui viennent vendre leurs effets dans la halle du quartier Notre-Dame.

La question est référée au comité général après la séance afin d'être prise en considération.

Le conseil s'ajourne ensuite à quinze jours.

Le message de Sadi Carnot aux chambres françaises sera probablement donné aujourd'hui. Quant à la formation du nouveau cabinet, elle aura lieu, dit-on, d'ici à la fin de la semaine. M. Goblet et M. de Freycinet sont mentionnés comme les candidats que choisira M. Carnot pour la charge de premier ministre. M. Flourens fera aussi partie du ministère avec le portefeuille des affaires étrangères. M. Rouvier sera, paraît-il, de nouveau nommé au poste de ministre des finances.

Nouvelles Générales

LES TYPES

Les typographes d'Ottawa qui sont membres de l'Union Typographique No 102 se sont réunis samedi soir au nombre d'environ 200 pour procéder à l'élection de leurs officiers pour l'année courante.

Comme on peut le voir par le résultat ci-dessous, un canadien-français a été appelé à la charge de président de cette Union, ce qui prouve la bonne entente qui règne entre tous les types d'Ottawa à quelque nationalité qu'ils appartiennent. Voici le résultat des élections :

Président—S. Cadotte. Vice-Prés.—H. F. Webb. Sec.—Trés.—A. Murphy. Secrétaire-Correspondant—Julien Choquette. Trésorier—Bettez. Syndics—Close et Trépanier. Sergent d'armes—J. Angor. Auditeurs—F. Belland et A. Larose. Comité Exécutif—J. Reynolds, Dion et Sanderson.

LES DONNS DU PAPE

On vient de commencer, au Vatican, à ouvrir les caisses arrivées de l'étranger et renfermant les dons envoyés au pape à l'occasion du jubilé. Les portes menant dans la grande salle de l'exposition ont été fermées et, devant chacune d'elles, on a placé un suisse qui a la mission de ne laisser entrer personne, pas même les gardes-nobles, les prélats et les cardinaux. Les ouvriers qui procèdent aux travaux de déballage entrent le matin et ne sortent que le soir.

C'est Léon XIII qui a exigé qu'il y eût cette rigueur. De cette façon, si l'on a à déplorer quelque vol, on saura que le coupable ne peut être qu'un ouvrier.

On prévoit que, comme pour toutes les expositions, les travaux ne seront pas achevés pour le jour de l'inauguration. Il y a, en effet, encore beaucoup à faire, au dire de ceux qui ont pu entrer dans la salle de l'exposition avant que les mesures de rigueur en question.

Les objets sont mis en place à mesure qu'ils sont déballés.

Napoléon Poirier, employé aux concessions de coupe de bois de W. G. Perley, dans le haut de l'Ottawa, a été tué par la chute d'un arbre.

SUICIDE

Étrange suicide à Syracuse, New-York. M. Olivier Burt, un des hommes les plus riches et les plus considérés de la ville, président de la Central City Bank et de la Lake Ontario Steamboat Company s'est donné la mort en se tirant un coup de revolver dans la tête. On se perd en conjectures sur le mobile qui a pu pousser le défunt au suicide.

INCORPORATION

Des lettres-patentes du Canada ont été émises incorporant la compagnie de lumière électrique du Canada "Julien", avec un capital de \$150,000, et son bureau principal à Montréal.

LOI DE RETRAITE

New-York, 4.—Une dépêche de Washington au Sun dit qu'on s'occupe beaucoup dans certains cercles de la situation extraordinaire qui sera faite par les prochains changements. Sous la prochaine administration trois généraux et tout officier d'état major général, sauf deux, prendront leur retraite d'après la loi de retraite des officiers ayant 64 ans.

CADAVRE TROUVÉ

Le cadavre d'un homme bien mis a été trouvé sur la grève à un mille à l'est de Colchester (Ontario). On suppose que c'est le corps du capitaine Kerr qui fut jeté par dessus bord du schooner Constitution.

DIPHTHÉRIE

La diphtérie fait de terribles ravages à St Théodore d'Acton. Beaucoup d'enfants en sont atteints ; un seul père de famille, M. Alfred Languirand, a vu quatre de ses enfants emportés par le fléau.

SEPT ANS DE PENITENCIER

James Ferry et James Murphy ont comparu, hier matin devant le juge Dugas, en cour des sessions spéciales à Montréal, et ils ont été trouvés coupables d'avoir fait boire un campagnard pour le voler et de lui avoir volé, en effet, tout l'argent qu'il possédait. Le dossier des prisonniers étant chargé de plusieurs condamnations antérieures, ils ont été condamnés, tous les deux à sept années de détention dans le pénitencier de St-Vincent de Paul.

DES DANGERS DE LA PIPE

Une vieille femme de soixante-dix ans du nom de Ward, habitant dans la ferme, près de Burville, New-York, a mis le feu à ses vêtements, en laissant tomber des cendres de la pipe qu'elle fumait, et a été brûlée vive avant qu'on ait pu lui porter secours.

LE MARIAGE D'UNE MINEURE

M. Zéphirin Clavet et son épouse demeurant à Montréal, ont donné instruction à leur avocat d'intenter une action en dommages contre le Rév. E. Wood. La poursuite est basée sur la prétention de la part des demandeurs que le ministre a marié leur fille mineure sans leur consentement. M. Wood allégué qu'il a fait les publications de bans d'une manière légale et qu'il a officié au mariage sans soupçonner l'empêchement que la minorité de la jeune fille y apportait.

LIBELLE

M. F. L. Sarrazin, avocat de Montréal a pris, hier, une action de \$50,000 de dommages contre la Presse au sujet d'un article paru ces jours derniers au préjudice du Dr Dansereau.

TRAVAUX TERMINES

Les trois directeurs de la compagnie de navigation du Richelieu et Ontario, qui avaient été nommés pour examiner l'état des affaires de la compagnie et faire rapport ont terminé leur travail. Ils sont en position d'affirmer ce qui suit :

Recettes brutes.....\$580,000

Profits nets..... 100,000

Les dépenses ont été de beaucoup moins considérables cette année que l'an dernier.

La compagnie est en état de payer le dividende de 3 p. c. qui a été différé en octobre dernier ainsi que celui du mois de février prochain.

Les dépenses pour réparations ont légèrement augmenté.

On doit émettre la semaine prochaine pour \$500,000 d'actions pour lesquelles on a reçu des offres satisfaisantes.

On croit que \$200,000 seront consacrés à liquider la dette flottante et que cela laissera la compagnie complètement libre de dettes.

L'assemblée annuelle des actionnaires du Windsor cet après midi, MM. Andrew Allan, J. B. Burland, James H. Dawes, H. M. Cassils, Charles Garth, Selkirk Cross et Henry Joseph ont été élus directeurs. Les trois anciens directeurs H. Montague Allan, Jas. Shearer et Hector Mackenzie sont sortis de charge.

Cette assemblée était privée. On croit cependant savoir que l'état des affaires soumis est satisfaisant et qu'en sus d'une dépense de \$15,000 pour réparations, un dividende de 7 pour cent sera payé.

ÉMIGRANTS

Il est arrivé à Ottawa durant le mois de novembre 78 émigrants. De ce nombre 41 étaient Anglais, 5 Irlandais, 6 Écossais, 11 Allemands et 16 Belges. Depuis janvier dernier le nombre total d'émigrants a été de 1,900.

FUNÉRAILLES

Les funérailles de la révérende sœur Duguay, supérieure générale des Sœurs Grises d'Ottawa, ont eu lieu samedi. Un grand nombre de religieuses venues d'autres villes y assistaient.

Nouvelles du Jour

Personnel

Le conseil des ministres provinciaux a siégé hier ; à l'exception de l'hon. M. Mercier, le cabinet était au complet.

L'hon. M. Laurier est retourné hier soir à Arthabaska.

Une lettre de l'hon. M. Mercier nous apprend qu'il va de mieux en mieux.

Mais ses médecins exigent de lui un repos absolu, et ne lui permettent de recevoir aucune lettre ni dépêche.

Au collège de St. Sauveur

Dimanche dernier, les élèves des trois professeurs laïques se rendaient en foule au Collège de St. Sauveur, pour célébrer la cinquante-troisième anniversaire de leur supérieur, le Frère Ephémère. A cette occasion, ces nombreux élèves lui ont offert un riche Missal reposant sur un pied en argent, et quatre bouquets artificiels d'une grande valeur, dont deux ont été présentés par MM. Odilon et Alfred Bédard, de la sixième et de la neuvième classe, ainsi qu'un magnifique bouquet de fleurs naturelles, présenté par M. Ernest Falardieu. L'adresse a été lue par M. Rosaire Bolduc. Le Frère Directeur a répondu à cette adresse avec la bonté et la tendresse que nous lui connaissons. Le chant, sous la direction de M. Arthur Drolet, a été très-bien exécuté. La salle avait pris son air de fête et était décorée d'un grand nombre de pavillons.

Anniversaire

A six heures hier soir, Son Eminence le Cardinal Taschereau a chanté un salut solennel dans la chapelle de la Congrégation du Petit Séminaire, pour célébrer le 119e anniversaire de cette confrérie.

Élocution

M. Stanislas David a débuté, hier, au Cercle de LaSalle, par une leçon des plus intéressantes. Après un exposé sommaire de quelques principes sur l'Art de bien lire et de bien dire, et sur ses avantages, dans les salons, aussi bien que dans les carrières libérales, le professeur, voulant joindre la pratique à la théorie et l'agréable à l'utile, a charmé et captivé son auditoire par une lecture palpitante d'actualité. Son fils M. Emmanuel David a déclamé avec un réel talent un fragment de Corneille : le discours d'Auguste à Cinna.

S'adresser pour conditions du cours en douze leçons, chez MM. Allaire & Bernard, marchands de musique rue Saint-Jean.

Société St Jean-Baptiste de Québec

La Société St Jean-Baptiste organise pour le 20 décembre courant un grand concert qui sera donné à l'Académie de Musique. Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec a accordé son bienveillant patronage à ce concert, pendant lequel la Société St Jean-Baptiste doit lui présenter une adresse.

La partie musicale a été confiée à M. Léon Desanne. Nous sommes persuadés que tout Québec tiendra à assister à cette belle soirée.

J & E

Immigration peu désirable

Lors de son dernier voyage le Parisien avait au nombre de ses passagers une dizaine de vagabonds, tant hommes que femmes, venant on ne sait d'où. Ils ne comprennent ni le français ni l'anglais et autant que nous avons pu en juger ce matin l'Allemand, l'Espagnol et l'Italien sont pour eux de l'étranger. Ces pauvres diables sont restés à Lévis jusqu'à mercredi mais Québec ne perdait rien pour attendre, car dès neuf heures une avant garde composée de sept personnes, dont deux femmes portant chacune un enfant dans leurs bras, a commencé à flâner dans les principales rues de la Haute Ville. Les femmes semblent aimer beaucoup à se tenir sur le pas des portes et se dérangent le moins possible quand quelqu'un veut entrer ou sortir. La police est intervenue et a logé ces deux géneuses au poste central où déjà un homme avait trouvé l'hospitalité.

Du moment qu'un gendarme parle à ces vagabonds, de suite ces derniers exhibent un carton sur lequel on lit les mots : "Protected, Vaccinated."

On nous informe que ces gens sont en route pour les États-Unis et qu'ils s'attendent à recevoir de l'aide du gouvernement. Ils ont dans leurs paquets une certaine quantité de bijoux et en cuivre et nickel, aussi des chapelets qu'ils semblent vouloir aller vendre aux États-Unis.

D'un d'eux qui semble comprendre quelques mots de français nous avons appris que toute la bande vient en ligne directe des provinces sises au nord de la Turquie.

Cour de Police

Un individu nommé Jean Lortie, qui n'est pas à ses premiers exploits, a été arrêté sous accusation de vol.

Il est accusé d'avoir volé des peaux et des habits en plusieurs endroits. Il a été envoyé en prison en attendant l'enquête qui aura lieu à ce sujet vendredi prochain.

Cour du Recorder

Napoléon Côté, ivre et blasphémant hier sur la rue St-François a été condamné à 1 mois de prison.

Un nommé Labrecque, de Montréal, accusé d'ivresse a été acquitté.

F. X. Bélanger pour avoir insulté une jeune fille sur la rue St Jean a été logé en prison pour un mois.

Écrasé par les chars

Un irlandais catholique nommé Hughes qui semble âgé de 25 à 26 ans s'est fait écraser lundi soir vers 10 hrs, par les chars, à la Pointe Saint-Charles.

L'ambulance a été mandée et la transporté à l'hôpital Notre-Dame de Montréal où il a été immédiatement administré.

Il n'a pas repris connaissance et a rendu le dernier soupir à trois heures hier matin.

A Spencer-Wood

Son Honneur le lieutenant-gouverneur a donné hier soir son premier dîner officiel à Spencer-Wood.

Voici les listes des invités : Sir A. A. Dorion, juge en chef, et les hon. juges Tessier, Cross, Baby, Church, Doherty, Globensky, l'hon. M. Thibaudeau, M. P. Casgrain, M. P. Ch. Langelier, M. P. D. Montambault, I. N. Belleau, N. Turcotte, Jos. Hamel, T. Ledroit, G. G. Stuart, Dunbar, E. H. Pemberton, R. R. Dobell, Burstall, J. Sharples, J. M. Lemoine, Lt. Col. Rhodes, Andrew Thompson, D. C. Thompson, H. Atkinson, Baby, J. J. Foote, J. I. Tarte, T. Chapais, A. Côté, Ernest Pascaud, L. P. Pelletier, G. T. Cary, McEwen, J. A. Charlois, W. W. Macpherson, Jacques Malouin, M. le chevalier Oliv. Robitaille, M. D., J. U. Gregory, Gaspard Lemoine, Cyr. Tessier, Ch. Fitzpatrick, J. Burroughs, S. J. C. Fisat, J. Carrel, C. E. Lemoine, M. D., J. Wells, M. D., L. Taschereau.

Chez les Freres

Le Frère Eugène Abel, supérieur de son ordre à Québec, a été transféré à Kingston, et remplacé par le Frère Stephen, directeur de l'Académie commerciale.

Congrès

A une assemblée des directeurs de l'Institut Canadien, tenue le trois décembre courant, on a adopté les résolutions suivantes :

Proposé par l'hon. M. Ed. Rémillard secondé par Chs Jones, écuier :

"Que les directeurs de l'Institut Canadien de Québec ont appris avec un vif chagrin le décès du révérend M. Joseph Auclair, curé de Québec, leur vénérable collègue dans la direction de l'Institut depuis plus de vingt-trois ans."

Proposé par H. J. B. Chouinard, écuier, secondé par L. P. Sirois, écuier.

"Que l'Institut perd dans la personne du révérend M. Auclair, un patron influent et éclairé, un ami zélé de notre œuvre, un bienfaiteur généreux qui, dans bien des circonstances, a donné à l'Institut de précieux encouragements."

Proposé par D. J. Montambault, écuier, secondé par T. A. Vannor, écuier.

"Que les directeurs de l'Institut profitent de cette première occasion qui leur est offerte depuis le décès du regretté défunt pour exprimer les regrets qu'ils éprouvent de sa mort et le souvenir reconnaissant qu'ils garderont de sa mémoire."

Proposé par J. E. Prince, écuier, secondé par A. Pouliot, écuier.

"Que les présentes résolutions soient publiées dans les journaux de cette ville."

J. G. COUTURE.

Secrétaire-arch. I. C. Q.

Il est encore temps

Si vous n'avez pas fait vos achats de l'hiver, empresses-vous de les faire ; et si vous n'avez pas encore visité le magasin Côté & Faguy 4 rue St-Jean, 415-417 au plus tôt, il est temps encore.

Il nous a été donné de voir l'établissement de M. Côté & Faguy et nous ne saurions assez dire, les impressions que nous en avons rapportées.

Certes nous nous attendions à quelque chose d'extraordinaire de la part de ces messieurs qui font un commerce si étendu, mais, nous devons le dire, nous avons été étonnés de la vue d'un stock si complet et si varié. Ce qui a, pour beaucoup, contribué à nous étonner c'est le prix (nous dirions absurde tant il est bas), auquel se vend un magnifique lot d'indiennes qu'on vient d'y recevoir.

Les nombreuses pratiques de MM. Côté & Faguy 4, rue St-Jean, ne font l'étonnement de personne.

Voilà l'annonce que nous publions dans notre journal.

Panique dans une église

Une panique qui aurait pu avoir les plus fâcheux résultats, a eu lieu dans le sous-sol de l'église catholique de Saint-Pierre, à Jersey City, où étaient réunis plus de huit cents enfants suivant l'école du dimanche.

Une fuite s'étant produite dans un des tuyaux à vapeur servant à chauffer la salle, les enfants ont été pris de peur et se sont levés presque tous simultanément. L'un d'eux, à la vue de la vapeur qui s'échappait, a crié au feu. Il s'en est suivi un saut-général et les enfants effarés, en dépit des efforts que faisaient les prêtres pour les rassurer, se sont précipités vers toutes les issues, se bousculant les uns les autres et marchant sans pitié sur ceux qui avaient été renversés dans la bousculade. Les pompiers d'un poste situé en face de l'église, sont accourus aux cris de terreur poussés par les enfants et ont aidé les prêtres à rétablir l'ordre.

Finalement les enfants, rassurés par l'arrivée des pompiers, ont repris leurs places et, par un bouther prodigieux, aucun n'avait été grièvement blessé, à l'exception d'une petite fille de sept ans, Mary Tourney, qui a dû être transportée chez elle en voiture et dont les blessures sont, dit-on, très graves.

Maritime

LIGNE ALLAN

Le str. Parisien, capt. W. H. Smith parti de Liverpool pour Baltimore via Halifax, est arrivé à Portland mardi, à 10.30 a. m.

LIGNE DOMINION

Le str. Dominion, capt. Wall parti de notre port le 22 Nov. est arrivé à Bristol dimanche dernier.

Le str. Vancouver qui a été retenu par la tempête jusqu'à lundi le 29 novembre est arrivé à Liverpool.

Le str. British Princess, parti de Philadelphie pour Liverpool, est arrivé à Halifax le 4 du courant ; il a cassé son arbre de couche une journée après avoir laissé le port. Les dommages ont été réparés temporairement, mais le vaisseau a été incapable de continuer.

La décision dans l'affaire de collision entre le steamer Henri IV et la barque Woylo a été remise à aujourd'hui.

Le str. Lake Huron, parti de notre port le 24 novembre, est arrivé à Liverpool dimanche dernier. Sa cargaison consistait en 195 bêtes à cornes, et 1,129 moutons. Pendant le voyage, 20 moutons sont morts.

<